



RAPPORT ANNUEL **2023**



« *Le Maroc qui est résolument engagé dans la voie de la modernité et de la démocratie, ne pouvait admettre que son espace audiovisuel puisse être de reste et ne pas accompagner cette évolution d'une façon répondant aux besoins du citoyen qui appelle de ses vœux un espace médiatique alliant modernité et attractivité dans le respect des valeurs constantes et immuables de la Nation.* »

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste



Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste

Sommaire

Mot de la Présidente **07**

1 Les activités de la Haute Autorité **10»44**

1.1 La régulation du paysage audiovisuel national

- 1.1.1 Les décisions relatives aux contenus audiovisuels
- 1.1.2 Le suivi du pluralisme d'expression des courants d'opinion et de pensée
- 1.1.3 La planification, l'assignation, la coordination et le contrôle des fréquences

1.2 L'observation et l'analyse de la couverture médiatique des faits majeurs d'intérêt public

1.3 La contribution aux stratégies et actions sectorielles de politique publique

1.4 La coopération internationale

- 1.4.1 La coopération multilatérale
- 1.4.2 La coopération bilatérale
- 1.4.3 Fora et espaces internationaux d'échange, d'expertise et de veille

1.5 La vulgarisation de la régulation et ouverture sur l'environnement académique et associatif

1.6 La gouvernance et la vie interne

2 Le suivi de l'évolution du paysage audiovisuel marocain **48»67**

2.1 L'offre audiovisuelle nationale

2.2 Le marché national de l'audiovisuel

2.3 La production audiovisuelle nationale

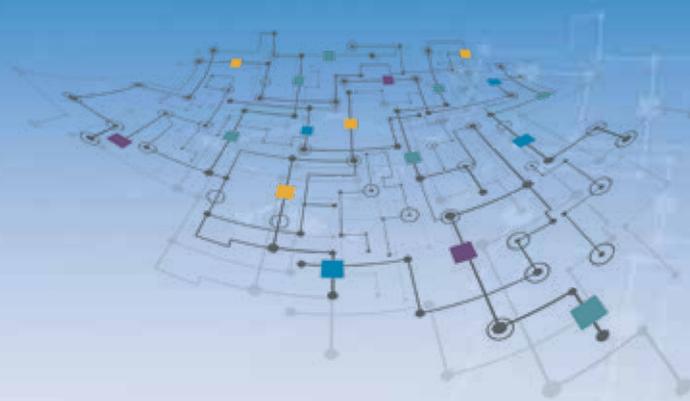
2.4 Les équipements et la consommation des médias

Conclusion **70**



Mot de la Présidente

M^{me} Latifa Akharbach





«...la pérennité et le renforcement de la résilience de notre paysage médiatique est tributaire de la capacité de tous les acteurs, publics et privés, à élaborer des réponses adaptées, afin de faire de la jeune expérience marocaine de libéralisation du secteur audiovisuel un outil performant au service du développement social, culturel, économique et démocratique du pays.»

La veille et le suivi assurés par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) concernant les différentes dynamiques du secteur audiovisuel au Maroc ont fait apparaître, pour l'année 2023, la persistance de la fragilité économique de ce secteur. Cette donnée semble ainsi devenir une constante de la situation générale d'un paysage audiovisuel national confronté aux effets croisés et interdépendants des mutations technologiques et économiques profondes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Ce constat autorise au moins deux assertions. La première est relative au caractère désormais structurel des défis complexes auxquels le secteur audiovisuel doit faire face. La seconde met en exergue la nécessaire adaptation stratégique de l'action publique dédiée à la construction d'un système national de communication de masse en phase avec les attentes d'un public déjà intégré dans l'espace public médiatique globalisé.

Il est évident à ce propos que la pérennité et le renforcement de la résilience de notre paysage médiatique est tributaire de la capacité de tous les acteurs, publics et privés, à élaborer des réponses adaptées, afin de faire de la jeune expérience marocaine de libéralisation du secteur audiovisuel un outil performant au service du développement social, culturel, économique et démocratique du pays.

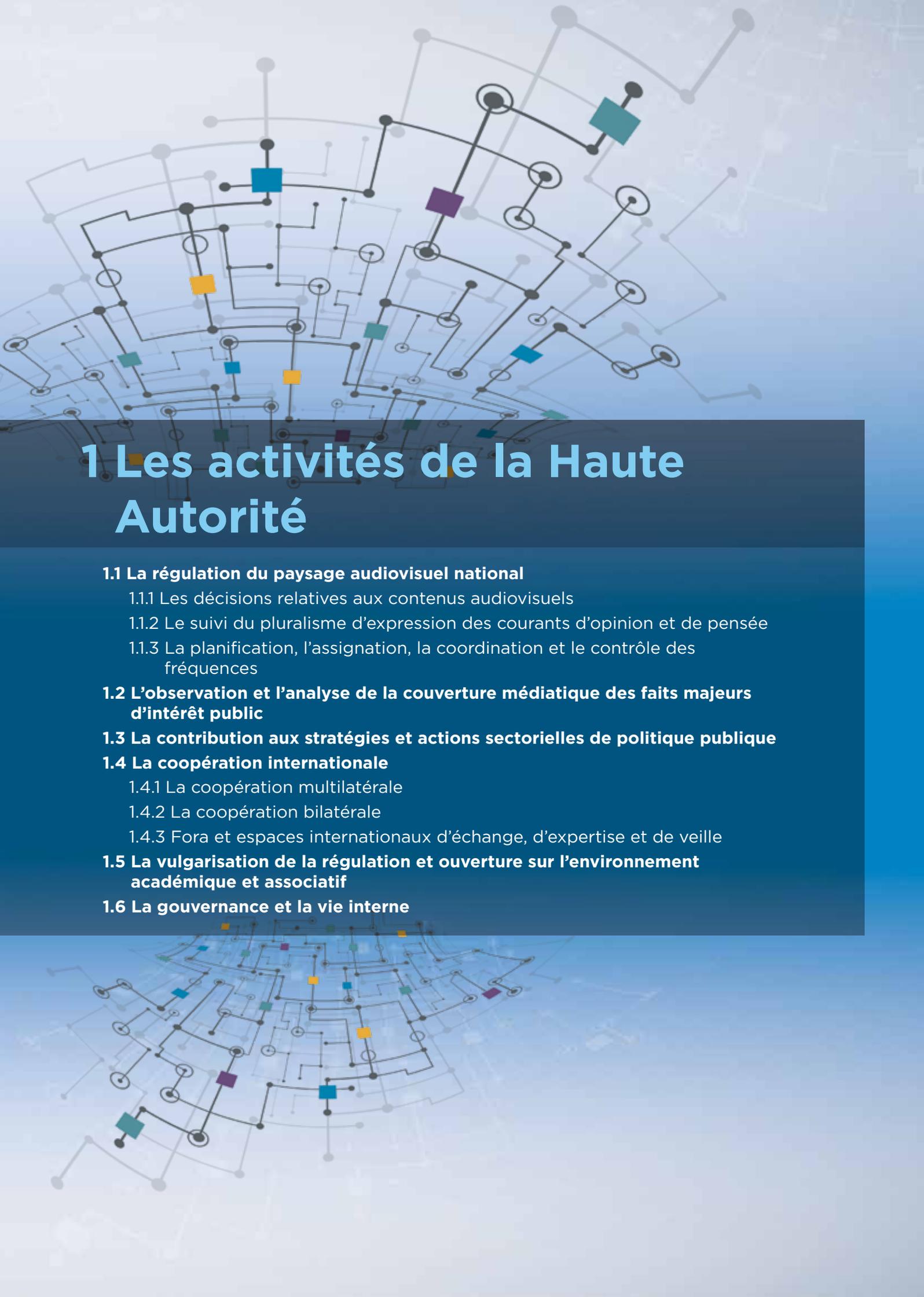
Les principes fondamentaux régissant la régulation médiatique au Maroc reposent sur l'élargissement de l'offre audiovisuelle domestique à l'ensemble du territoire national, la préservation de la pluralité des opérateurs, la promotion de la diversité culturelle et artistique de l'offre, la protection de la liberté d'expression et la garantie d'une information de qualité pour l'ensemble des citoyens. Ces principes, ancrés dans les orientations royales et dans les textes juridiques en vigueur, ont pour vocation d'être promus tant par une vision intégrée et sans cesse mise à jour que par un engagement collectif et individuel de tous les acteurs du champ médiatique au-delà des contraintes auxquelles ils sont confrontés dans un environnement médiatique en pleine mutation.

Autre enseignement de cette année 2023 : la mondialisation de l'offre médiatique et l'accès croissant aux ressources de la société de l'information nous imposent d'œuvrer avec plus de diligence à la mise en place de nouveaux dispositifs juridiques et de ressources adéquates pour garantir la durabilité, la pertinence et la qualité de l'industrie audiovisuelle nationale. La cohésion de la société marocaine, comme le rayonnement du Maroc, ont besoin d'industries médiatiques et culturelles aguerries, capables d'offrir sur le marché global, des contenus authentiques et compétitifs.

Le rythme comme l'ampleur des mutations qui traversent tous les écosystèmes médiatiques à travers le monde invite à la fois à plus d'action et à une mobilisation significative de réflexion. Les risques informationnels dont la prévalence de la désinformation n'est qu'un exemple parmi d'autres des questions que les régulateurs comme les médias doivent apprendre à adresser dans l'intérêt général, sans contraindre la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

Sur cette problématique et sur bien d'autres préoccupations, l'année 2023 a été riche en moments de réflexion pour la HACA. Notre ambition est de contribuer à l'édification d'un système médiatique national performant et digne de la société du savoir, de la citoyenneté éclairée et des droits humains que Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, n'a cessé de promouvoir et de servir.





1 Les activités de la Haute Autorité

1.1 La régulation du paysage audiovisuel national

- 1.1.1 Les décisions relatives aux contenus audiovisuels
- 1.1.2 Le suivi du pluralisme d'expression des courants d'opinion et de pensée
- 1.1.3 La planification, l'assignation, la coordination et le contrôle des fréquences

1.2 L'observation et l'analyse de la couverture médiatique des faits majeurs d'intérêt public

1.3 La contribution aux stratégies et actions sectorielles de politique publique

1.4 La coopération internationale

- 1.4.1 La coopération multilatérale
- 1.4.2 La coopération bilatérale
- 1.4.3 Fora et espaces internationaux d'échange, d'expertise et de veille

1.5 La vulgarisation de la régulation et ouverture sur l'environnement académique et associatif

1.6 La gouvernance et la vie interne

1 Les activités de la Haute Autorité

1.1 La régulation du paysage audiovisuel national

1.1.1 Les décisions relatives aux contenus audiovisuels

Données générales sur les décisions du CSCA en 2023

En 2023, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) a pris 52 décisions statuant sur des plaintes déposées par des tiers et se rapportant à des problématiques très diversifiées, en particulier « la dignité humaine et discours discriminatoires » ainsi que « l'honnêteté et l'équilibre de l'information et des programmes », « le pluralisme d'expression des courants de pensée et d'opinion » et « la liberté de création ». Ces quatre problématiques regroupent, à elles seules, beaucoup plus que la moitié du nombre des plaintes ayant donné lieu à des décisions, sachant que le cinquième desdites plaintes ne relève pas du champ de compétence de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).



Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle en réunion plénière

Les décisions prises par le CSCA en 2023

Répartition selon la problématique



■ Nombre de décisions **52**

Les individus sont en tête de liste des plaignants, avec 38 plaintes, soit plus de la moitié des plaintes reçues par la HACA. Néanmoins, 8 de ces plaintes sont hors champ de compétence du régulateur. En 2ème position, viennent les associations, avec 7 plaintes, suivies des partis politiques avec 3 plaintes. Les administrations publiques, les personnes morales et les syndicats cumulent 5 plaintes.

Les décisions relatives au suivi des contenus audiovisuels prises par le CSCA en 2023

Répartition selon la problématique et la catégorie des plaignants



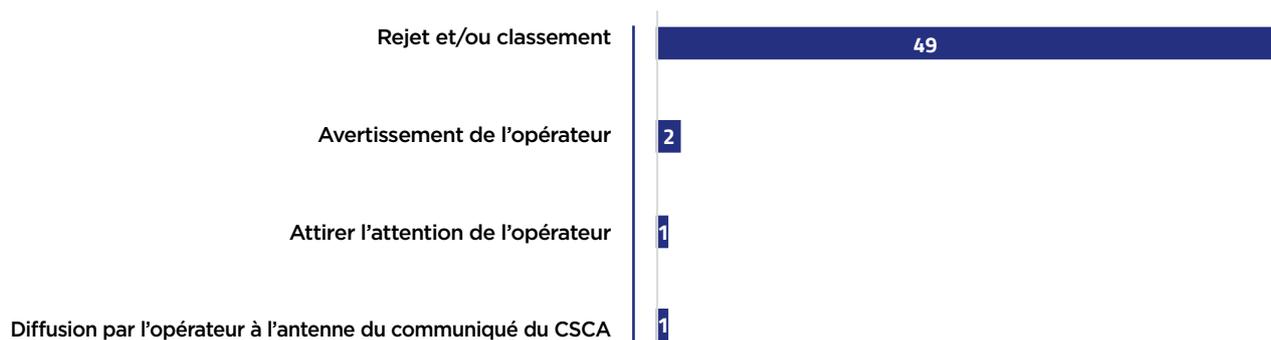
NB. Les plaintes portant sur le même objet et reçues de personnes différentes sont comptabilisées comme une seule plainte.

Par ailleurs, 49 décisions de rejet ou de classement ont été prises par le CSCA durant l'année 2023, en raison essentiellement des exigences du respect des principes de la liberté éditoriale et de la liberté de la création artistique, ainsi que du champ de compétence matérielle de la HACA qui n'inclut pas, entre autres, la presse électronique, les réseaux sociaux et les plateformes digitales de partage des contenus.

La tendance baissière des sanctions décidées par le CSCA durant les trois dernières années (2023, 2022 et 2021) se confirme. Ainsi, seuls 2 avertissements ont été prononcés contre 3 en 2022 et 4 en 2021. En parallèle, aucune décision de suspension de diffusion de programme n'a été prise. En revanche, une seule décision de diffusion de communiqué du CSCA a été prise, comme en 2021.

Les décisions relatives au suivi des contenus audiovisuels prises par le CSCA en 2023

Répartition des mesures prises selon l'origine de la saisine



■ Nombre des mesures ayant pour origine des plaintes (Hors rejet et / ou classement) **53**

1.1.2 Le suivi du pluralisme d'expression des courants d'opinion et de pensée

La HACA, en vertu de sa mission constitutionnelle, veille à garantir l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée dans les programmes des services radiophoniques et télévisuels, conformément à des règles spécifiques, tant pendant les périodes électorales qu'en dehors de celles-ci.

A ce titre, le CSCA établit un relevé de la durée des interventions des personnalités publiques dans les programmes d'information des services radiophoniques et télévisuels, qu'ils soient publics ou privés. Ce relevé, publié trimestriellement, est adressé au Chef de Gouvernement, aux Présidents des deux Chambres du Parlement, aux partis politiques, aux organisations syndicales, aux chambres professionnelles, au Conseil National des Droits de l'Homme et au Conseil Économique, Social et Environnemental, et est également mis en ligne sur le site web la HACA.

Ces relevés, sont encadrés par la décision du CSCA n°18-20 du 22 Ramadan 1439 (7 juin 2018), relative à la garantie de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales générales et référendaires.



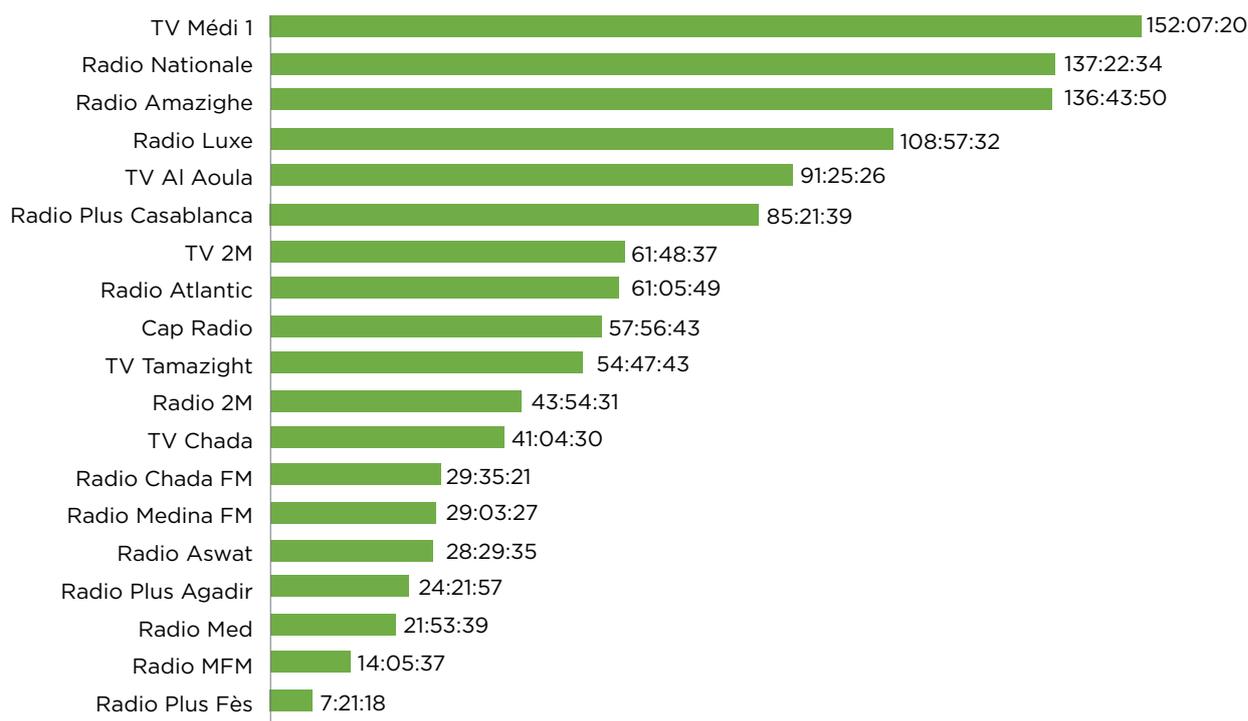
Relevés trimestriels des interventions des personnalités publiques dans les radios et les télévisions

Ainsi, et sur la base des quatre relevés trimestriels de l'année 2023, le volume global de prise de parole par les personnalités publiques : politiques, syndicales, professionnelles et associatives dans les programmes d'information (journaux et magazines) de tous les services publics et privés concernés était de 1187 heures 27 minutes et 08 secondes, soit une augmentation presque de cent heures (99:05:36) par rapport à ce qui a été enregistré en 2022 (1088:21:32).



Relevés trimestriels des interventions des personnalités publiques féminines dans les radios et les télévisions

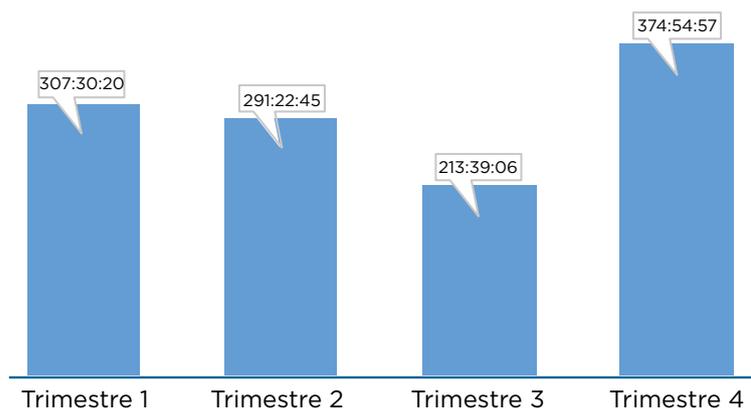
Durées des interventions des personnalités publiques dans les programmes d'information en 2023 dans chaque service (en heures)



Le quatrième trimestre de 2023 a enregistré la durée la plus élevée de l'année avec environ 375 heures, ce qui représente 31,57% du temps de parole calculé au cours de l'année. Une durée moins importante de 214 heures a été enregistrée durant le troisième trimestre représentant 17,99%, alors que le premier et le deuxième trimestre ont atteint respectivement 25,90% et 24,54%.

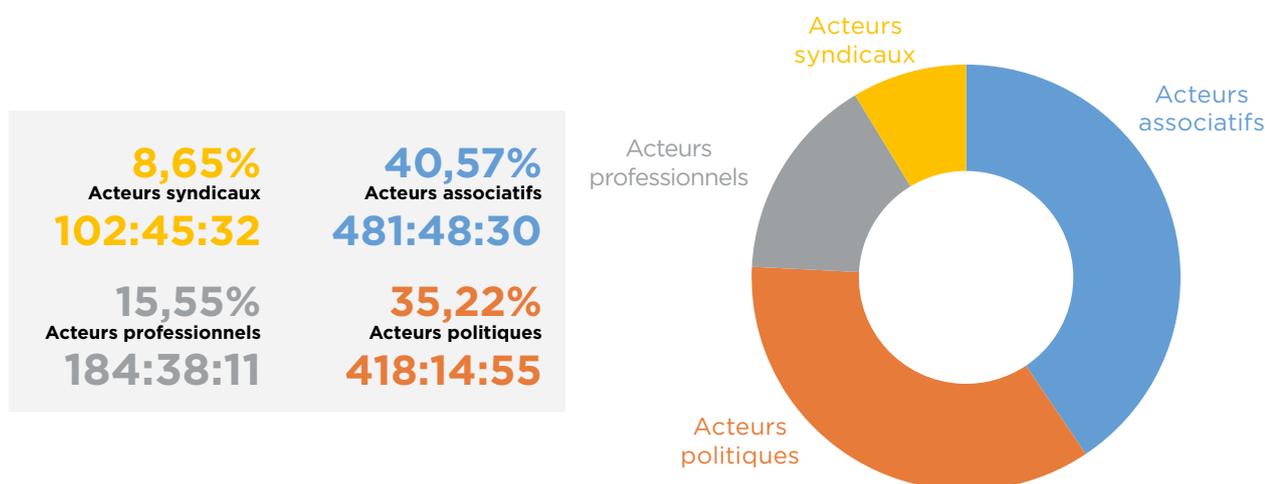
Cette distribution du temps de parole entre les quatre trimestres de l'année reflète le rythme du débat public que connaît chaque saison : il s'élève dans le quatrième trimestre, parce qu'il coïncide avec l'entrée politique, sociale et culturelle inaugurée par l'ouverture de la session législative par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, et qui continue avec la présentation, les discussions et l'adoption du projet de loi de finance, alors qu'il diminue au troisième trimestre, lequel coïncide avec la saison estivale.

Répartition par trimestre du temps des interventions des personnalités publiques dans les programmes d'information en 2023



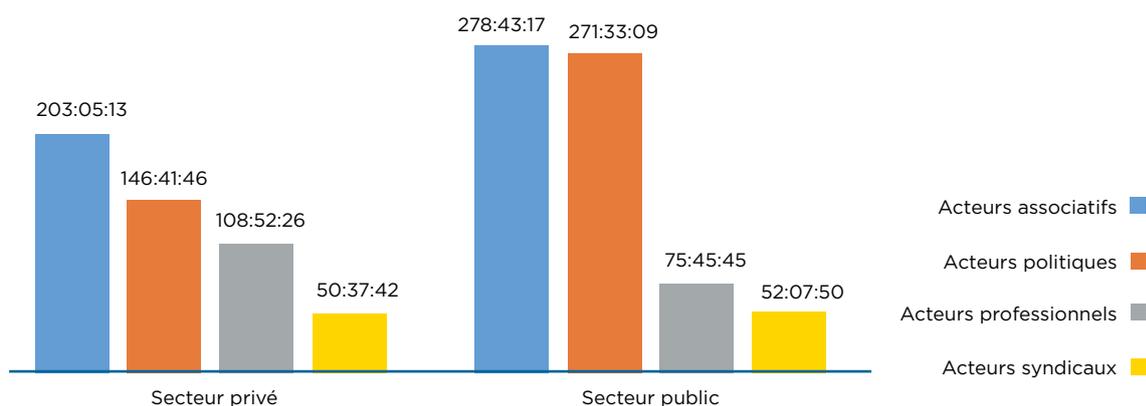
Les personnalités du tissu associatif sont plus nombreuses à prendre la parole avec une part de 40,57% du volume global enregistré en 2023, soit cinq points devant les acteurs politiques (35,22%). Ces deux catégories de personnalités publiques ont occupé les trois quarts (75,80%) de la totalité des interventions ; les deux acteurs professionnels (associations et chambres des différents secteurs de travail) et syndicaux (centrales syndicales et organisations des employés et salariés) n'ont pas dépassé le seuil de 25%.

Répartition du temps des interventions des personnalités publiques dans les programmes d'information en 2023 par acteurs



Les données montrent que les services publics, composés de sept services, consacrent davantage de temps aux interventions des personnalités publiques, avec une durée de 678 heures et 27 minutes, contre 509 heures et 17 minutes dans les services privés (12 services). Si la hiérarchie de présence des quatre catégories dans les deux secteurs est la même, on note une montée en puissance des acteurs politiques dans le secteur public, comparée à une présence plus significative des acteurs professionnels dans les services privés.

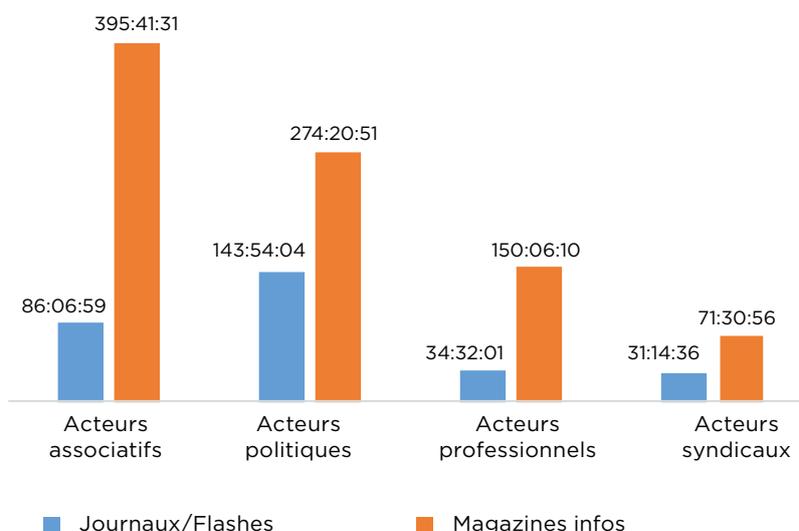
Répartition du temps des interventions des personnalités publiques dans les programmes d'information en 2023 par secteurs et par type d'acteurs (en heures)



Selon une répartition par type de programmes, il est relevé que les interventions dans les magazines d'information représentaient 75,09% du total annuel des interventions des personnalités publiques, avec une durée de 891 heures 39 minutes et 28 secondes. Les contributions des acteurs associatifs y ont occupé 44,38%, suivi des acteurs politiques avec 30,77%, et les acteurs professionnels avec 16,83%, puis les acteurs syndicaux avec 8,02%.

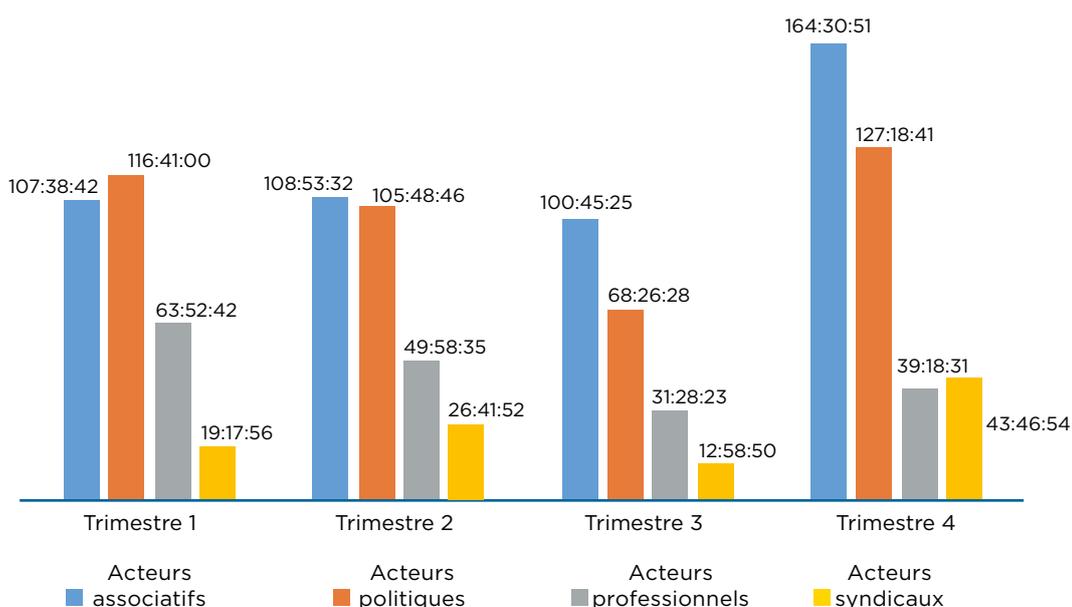
Dans les journaux d'information, le temps de parole annuel s'est élevé à 295 heures 47 minutes et 40 secondes, ce qui équivaut à 24,91%. Le classement des acteurs reste identique, avec respectivement 48,65%, 29,11%, 11,67% et 10,56%.

Répartition du temps des interventions des personnalités publiques en 2023 par types de programmes et par acteurs (en heures)



À l'exception du premier trimestre, au cours duquel les acteurs politiques arrivent en tête du classement avec environ 117 heures, représentant 37,95% de la durée totale de parole, les autres trimestres se caractérisent par une présence remarquable des acteurs associatifs, notamment dans les troisième et quatrième trimestres, enregistrant respectivement 47,16% et 43,88%. Les acteurs syndicaux ont également enregistré leur plus forte présence au quatrième trimestre avec 11,68%, occupant ainsi la troisième place occupée au cours des trois premiers trimestres par les acteurs professionnels, oscillant entre 14,73% au troisième trimestre et 20,77% au premier trimestre.

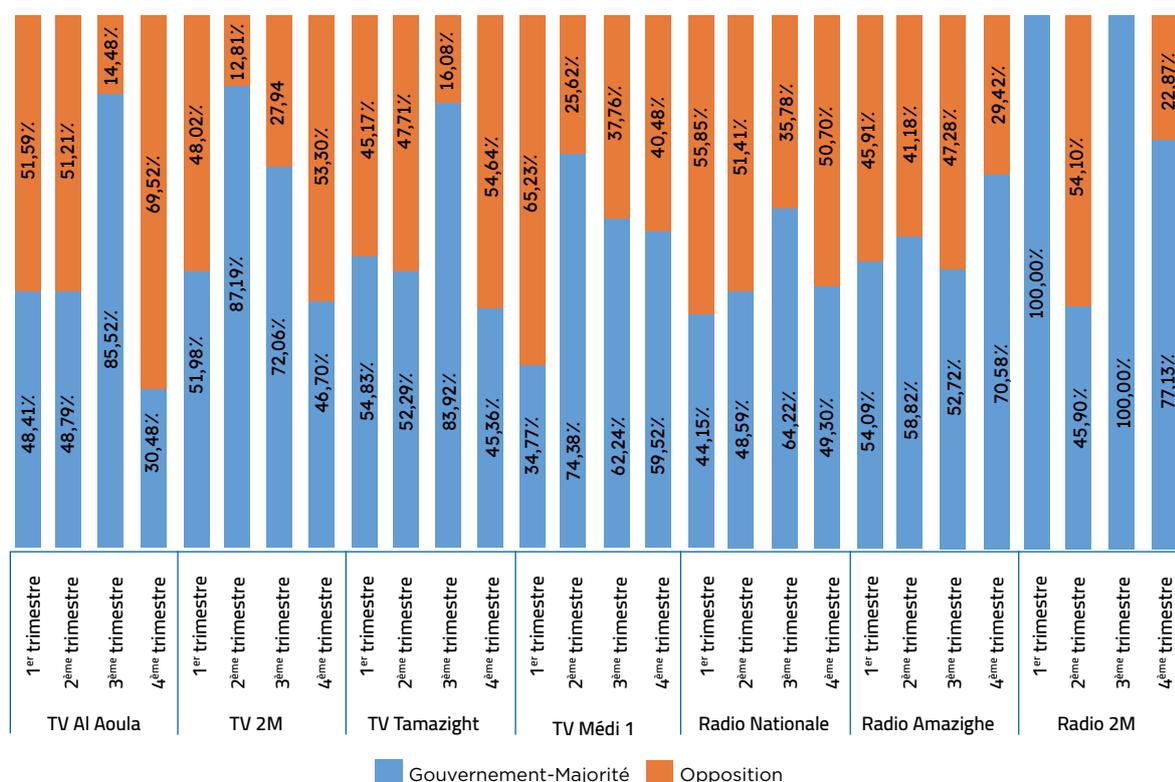
Évolution des interventions audiovisuelles des personnalités publiques selon le type d'acteurs en 2023 (en heures)



Au niveau de l'application du principe d'équité d'accès aux magazines d'information du service public audiovisuel par le gouvernement et la majorité, d'une part, et l'opposition parlementaire, d'autre part, sur la base de leurs représentations respectives au sein de la Chambre des Représentants, les données relevées montrent que « le gouvernement et la majorité » ont occupé 55,25% du volume horaire annuel de temps de parole, contre 44,75% pour « l'opposition », ce qui reste proche des données de 2022 avec respectivement 57,56%, et 42,44%.

Il est à noter que la représentation de ces deux catégories à la Chambre des Représentants en 2023 s'est répartie au premier et au deuxième trimestre entre 73,16% pour la première catégorie et 26,84% pour la deuxième catégorie, et au troisième et quatrième trimestre entre 73,67% pour la première et 26,33% pour la deuxième.¹

Répartition du temps de parole du gouvernement-majorité et de l'opposition dans les magazines d'information diffusés sur les radios et télévisions du service public en 2023

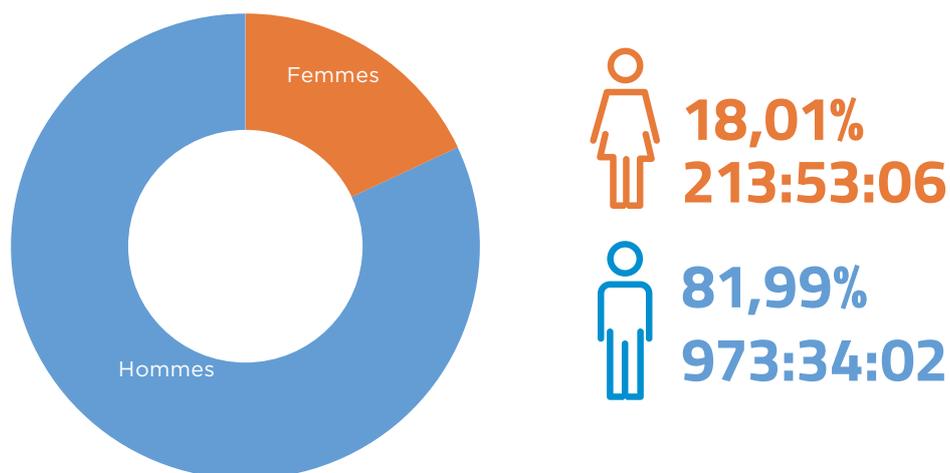


Les interventions des personnalités publiques féminines dans les programmes d'information ont enregistré une augmentation par rapport à l'année 2022 (16,64%) après avoir enregistré un taux de prise de parole de 18,01% du volume global des interventions des personnalités publiques comptabilisées en 2023. Il s'agit presque du même pourcentage que celui atteint en 2021.

Il convient de noter que l'article 10 de la décision du CSCA n° 20-18 relative à la garantie de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales générales et référendaires dispose que « les opérateurs de communication audiovisuelle œuvrent pour la mise en application du principe de parité entre les hommes et les femmes dans les programmes d'information ».

¹ Suite aux résultats des élections partielles d'un ensemble de circonscriptions, en application des décisions de la Cour constitutionnelle. A noter que le pourcentage de représentation de la majorité et de l'opposition à la Chambre des Représentants, selon les résultats des élections du 8 septembre 2021, était réparti entre 74,18% pour la première catégorie et 25,82% pour la deuxième catégorie.

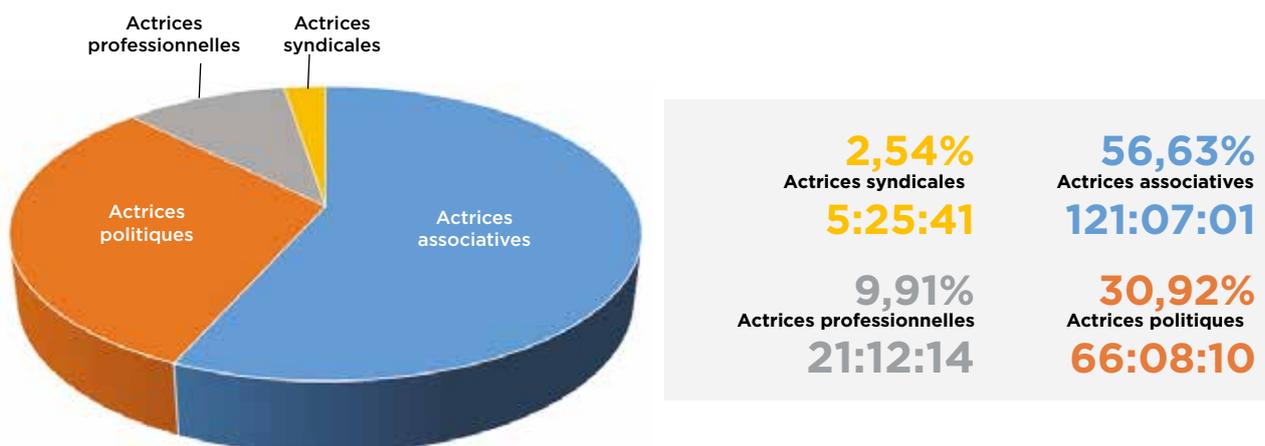
Répartition du temps de parole selon le genre des personnalités publiques en 2023



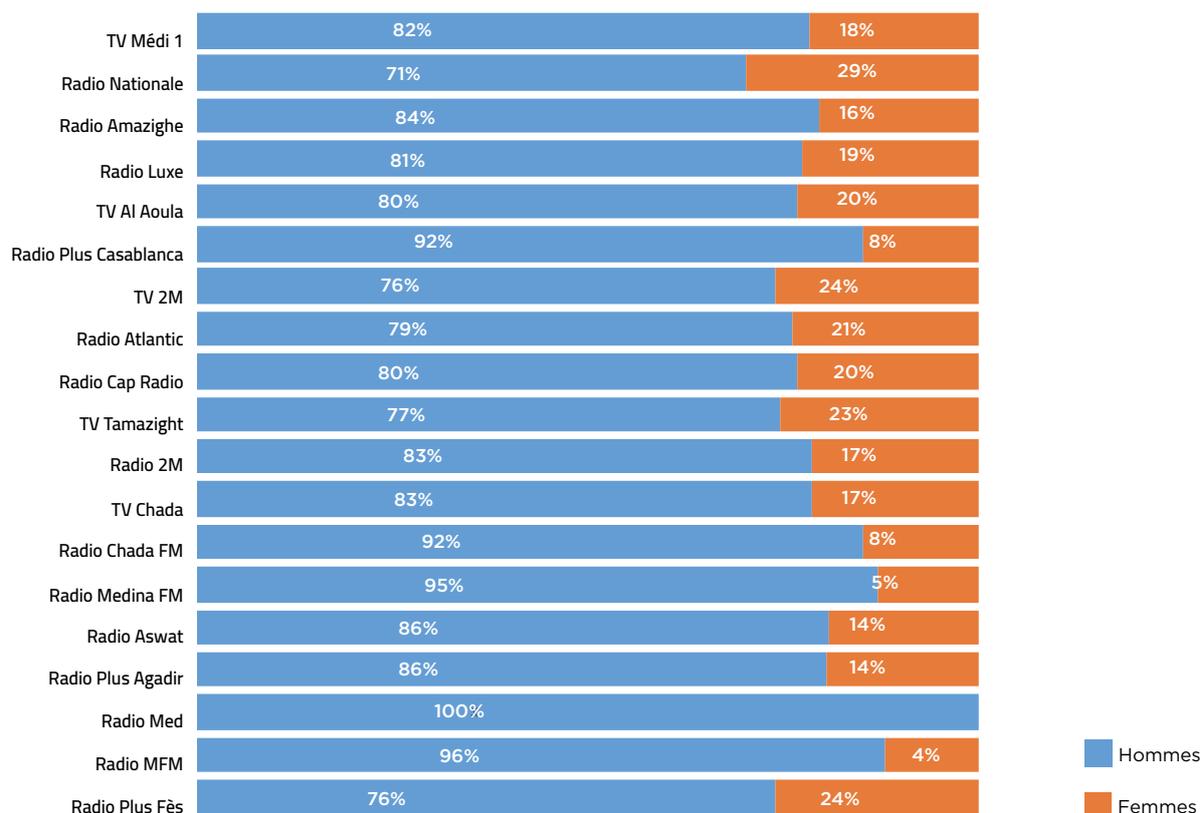
Les interventions des actrices associatives ont atteint plus de 121 heures, soit plus de la moitié du volume du temps de paroles des personnalités publiques féminines (213:53:06), tandis que les interventions des actrices politiques ont représenté 30,92%, et les femmes professionnelles travaillant dans divers secteurs productifs ont occupé 9,91% contre 2,54% pour les femmes syndicalistes.

Quant aux actrices politiques, leur présence sur antenne a diminué par rapport à l'année 2022, passant de 39,20% à 30,92%. Les actrices professionnelles issues de divers secteurs productifs ont enregistré une légère augmentation passant de 6,37% l'année dernière à 9,91% cette année, alors que la participation des militantes syndicalistes a diminué de moins d'un point, passant de 3,16 % à 2,54 %.

Représentation des taux de prise de parole par catégorie de personnalités publiques féminines en 2023



Repartition des taux de prise de parole selon le genre par service en 2023



1.1.3 La planification, l'assignation, la coordination et le contrôle des fréquences

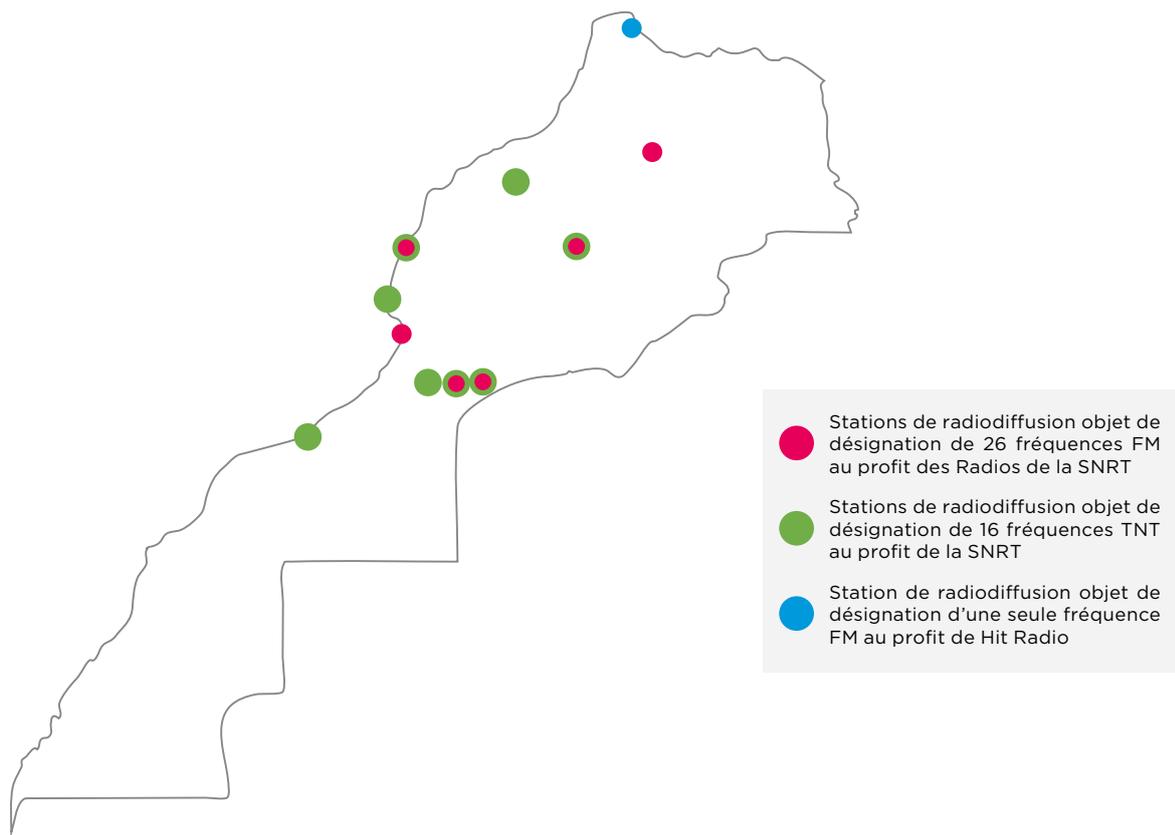
La planification des fréquences

Au cours de l'année 2023, la HACA a identifié et désigné vingt-six (26) nouvelles fréquences de radio FM dans six (06) localités au profit de la SNRT et une fréquence au profit d'un opérateur privé.

Elle a également désigné à la SNRT seize (16) fréquences TNT dans huit (08) localités.

La désignation des fréquences intervient en amont de leur assignation aux opérateurs pour leur permettre d'acquérir et de paramétrer les équipements de diffusion, conformément aux caractéristiques techniques requises.

Localisation géographique des stations concernées par la désignation des fréquences FM et TNT en 2023



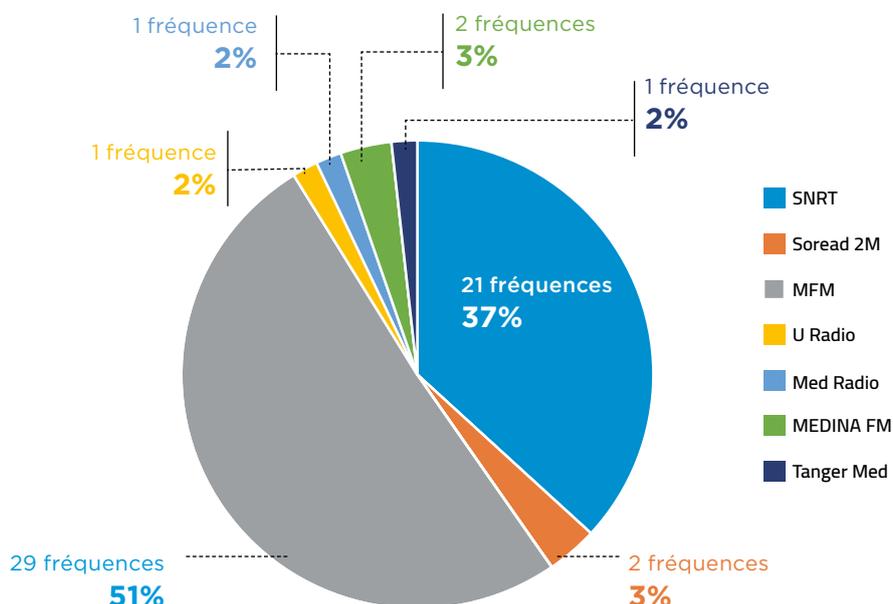
L'assignation des fréquences

Assignation des fréquences pour la radio FM

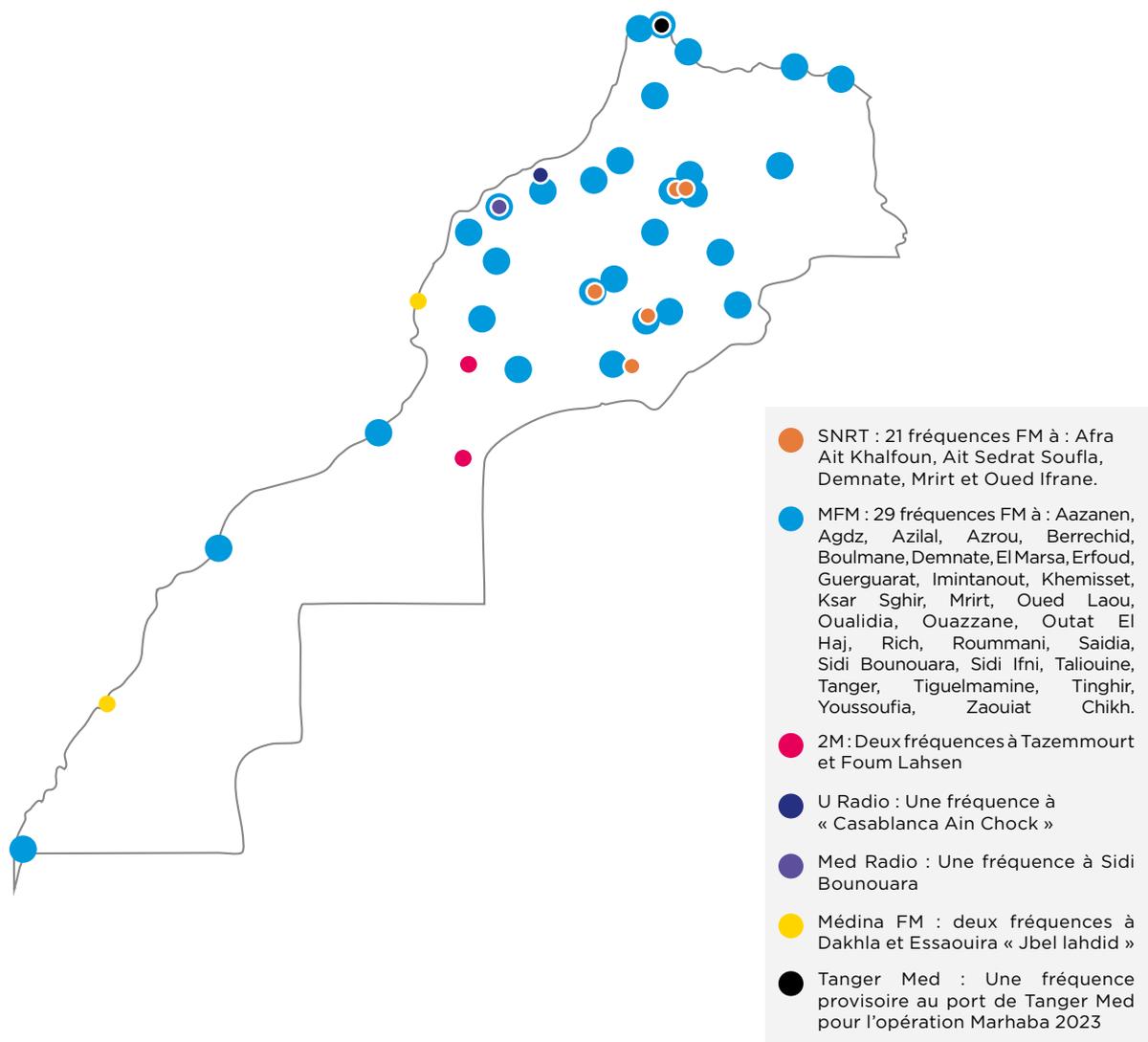
En 2023, le CSCA a assigné un total de cinquante-six (56) fréquences de radio FM au profit de la SNRT, Soread-2M, MFM, U Radio, Med Radio et Medina FM et pour les besoins de l'extension de la couverture de la radio FM dans trente-sept (37) localités. Le Conseil a également assigné une seule (01) fréquence dans le cadre de l'autorisation à durée limitée accordée à Tanger Med afin de couvrir la campagne annuelle Marhaba 2023 relative à l'opération de réception des Marocains résidents à l'étranger.

Les fréquences FM assignées se répartissent entre les opérateurs bénéficiaires comme suit :

Fréquences assignées pour la diffusion de la radio FM



Localisation géographique des stations de radiodiffusion FM objet de l'assignation de fréquences en 2023



Les assignations attribuées par le CSCA en 2023 porte le parc des fréquences diffusant les services radiophoniques FM nationaux, publics et privés, à 1377 fréquences exploitées (1320 à fin 2022) dans 219 sites physiques (212 sites à fin 2022).

La coordination internationale des fréquences

En 2023, la HACA a procédé à l'étude de la compatibilité électromagnétique des fréquences attribuées aux services de radiodiffusion, soumises pour coordination internationale avec l'administration marocaine par les pays limitrophes. Les fréquences concernées par cette coordination internationale sont ventilées comme suit :

- 872 fréquences FM soumises par l'administration de l'Algérie ;
- 16 fréquences FM soumises par l'administration de l'Espagne ;

	Fréquences soumises à la coordination par le Maroc avec les pays limitrophes		Fréquences soumises à la coordination par les pays limitrophes avec le Maroc	
	Radio FM	TNT	Radio FM	TNT
Algérie	-	-	872	-
Espagne	-	-	16	-
Gibraltar	-	-	-	-
Mauritanie	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-
Total	-	-	888	-

Le contrôle technique et le suivi du déploiement

Durant l'année 2023, la HACA a effectué douze (12) missions de contrôle et de mesure dans plusieurs régions du Royaume. Les missions de contrôle réalisées se répartissent comme suit :

- Deux (02) missions dans la ville d'Agadir et une mission (01) dans la ville de Safi, dans le but de résoudre les problèmes de brouillage provoqués par les stations de radio FM et affectant le service de la navigation aérienne.
- Une (01) mission a concerné les villes de Marrakech-Agadir-Taroudant-Ouarzazate, suite au séisme qui a frappé la province d'Al Haouz le 8 septembre 2023. L'objectif était de déterminer les éventuels dégâts matériels sur les équipements de diffusion des services nationaux de télévision et de radio et l'étendue de son impact sur la couverture radiophonique FM et de la télévision numérique terrestre (TNT) dans la région.
- Deux (02) missions, suite aux plaintes des citoyens, l'une relative à l'absence de diffusion de télévision numérique terrestre et de radio FM dans la commune d'Oulad Abbou. L'autre est liée à l'interruption de la diffusion radio dans la ville d'Akka.
- Cinq (05) missions en réponse aux plaintes de l'opérateur « Hit Radio » concernant les interférences affectant sa couverture radio dans les villes de Casablanca, Laâyoune et Tétouan, et de l'opérateur « Eco medias » concernant les interférences affectant sa couverture radio de la ville de Rabat et ses environs.
- Une (01) mission de contrôle et de mesure sur le terrain le long de l'axe reliant les villes de Rabat, Kénitra, Larache, Tanger, Ksar Sghir et Fnideq, en réponse à une lettre reçue par un citoyen concernant la captation des programmes de la radio missionnaire «Radio Adventista», qui diffuse ses programmes depuis les stations de radios espagnoles.



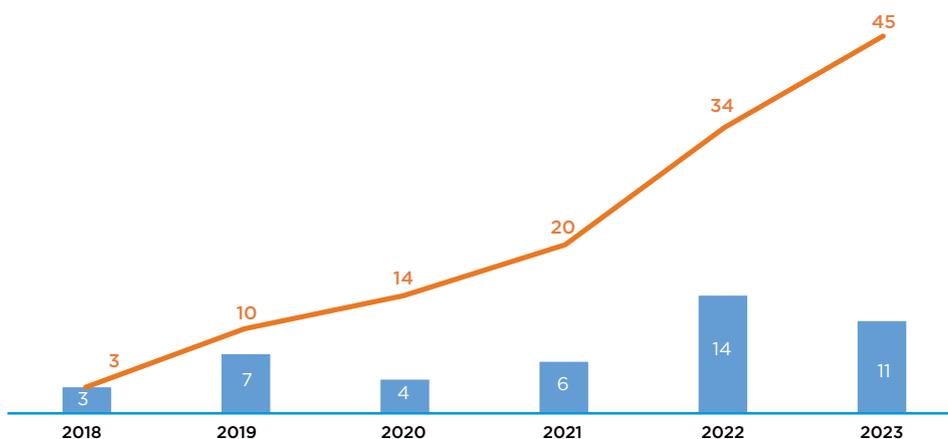
La HACA a organisé une mission d'évaluation de la couverture audiovisuelle dans les régions touchées par le séisme d'Al Haouz

Doléances pour le renforcement de la couverture dans les régions du Royaume

Dans le cadre de l'interaction avec les différentes composantes de la société, la Haute Autorité a reçu onze (11) doléances en 2023, communiquées par des citoyens, des associations ou par des conseils d'élus locaux qui ont pour objet l'amélioration de la couverture des services audiovisuels nationaux dans sept (07) localités à savoir : M'dieq, Béni Mellal, Oulad Abbou, TaTa, Akka, Massa et Ighrem.

Le nombre de doléances reçues depuis 2018 s'élève à 45 doléances, reçues par courriers ou par courriels via le guichet électronique dédié à cet effet. Le graphe ci-dessous montre l'évolution du nombre de doléances relatives à la couverture FM et TNT reçues annuellement depuis 2018 :

Nombre de doléances relatives à la couverture FM et TNT reçues entre 2018 et 2023



Compte tenu de l'enjeu socioculturel du secteur audiovisuel national dans un Maroc en mouvement, le CSCA avait inscrit, en tête de ses priorités, la généralisation de la couverture radiophonique et télévisuelle aux populations éloignées des principaux centres urbains et économiques du Royaume.

Pour transcender ce handicap lié à la couverture, le CSCA a adopté une approche inclusive des sociétés de l'audiovisuel public, ainsi que des opérateurs privés, en les invitant à inclure la desserte des localités objet des doléances dans leurs projets futurs d'extension des réseaux de diffusion, et en soulignant que les ressources spectrales nécessaires seront mises à leur disposition par la Haute Autorité.

Dans le cadre de cette approche inclusive, la SNRT a demandé l'assignation de fréquences FM pour la diffusion des services radiophoniques nationaux et régionaux qu'elle édite à Taznakht, Akka, Massa, Foug Lachen, Imintanoute et Mrirt. Parallèlement, la Soread 2M a demandé l'assignation d'une fréquence FM pour la diffusion de son service radiophonique Radio 2M qu'elle édite à Foug Lachen.

S'agissant du secteur privé :

- Hit Radio a demandé la désignation de fréquences FM à Akka, Youssoufia, Foug Lachen et Taznakht ; il a demandé aussi l'assignation de fréquences FM pour la diffusion de Radio Azawan à Tinghir, ainsi que la diffusion à Tinghir, Massa et Imintanoute ;
- RMI a demandé l'assignation d'une fréquence pour diffuser Médi 1 dans les villes d'Imintanoute et Akka ;
- MFM Radio TV a demandé l'assignation de fréquences pour l'extension de la couverture de son réseau de diffusion à Imintanoute, Tinghir, Mrirt, Sidi Bounouara (Oulad Aâbbou), Outat El Haj et Youssoufia ;
- La Société Audiovisuelle Internationale a demandé l'assignation de fréquences FM pour étendre la couverture de Radio Med à Tinghir, Massa, Imintanoute et Sidi Bounouara (Oulad Aâbbou).

Le tableau suivant indique l'état des lieux du traitement des différentes demandes de désignation ou d'assignation de fréquences FM, formulées par les SNAP et les opérateurs privés pour la couverture de régions ayant fait l'objet de doléances citoyennes pour le renforcement de la présence radiophonique entre 2018 et 2023 :

Localité	Nombre de doléances	Services radiophoniques déployés ou en projet	Statut de la fréquence
Ahfir	1	En cours d'identification de nouvelles fréquences	
Akka	15	SNRT (4 services nationaux)	Assignment le 21/02/2019
		Hit Radio	Désignation
		Médi1	Assignment le 02/09/2021
Ighrem	6	Réponses des opérateurs concernés non encore reçues	
Imintanoute	1	SNRT (Radio Régionale d'Agadir)	Assignment le 10/02/2022
		Médi1	Assignment le 16/12/2019
		Hit Radio	Assignment le 25/03/2021
		Radio Med	Assignment le 12/08/2021
Imouzzar Marmoucha	1	Réponses des opérateurs concernés non encore reçues	
		Hit Radio	Assignment le 25/03/2021
Massa	6	SNRT (4 services nationaux)	Assignment le 15/03/2019
		Radio Med	Assignment le 12/08/2021
		MFM	Assignment le 25/07/2023
Mrirt	1	SNRT (4 services nationaux et Radio Régionale de Meknès)	Assignment le 24/03/2023
		MFM	Assignment le 25/07/2023
Oulad Aâbbou (Localité proche du site de Sidi Bounouara)	1	(Radio Med (Sidi Bounouara)	Assignment le 25/07/2023
		MFM (Sidi Bounouara)	Assignment le 25/07/2023
Outat El Haj	1	MFM	Assignment le 25/07/2023
Tamanrt & Ait Ouabelli	1	Réponses des opérateurs concernés non encore reçues	
Taznakht	1	SNRT (4 services nationaux)	Assignment le 22/10/2020
		Hit Radio	Désignation
Tinghir	1	Azawan	Assignment le 22/10/2020
		Hit Radio	Assignment le 22/10/2020
		Radio Med	Assignment le 17/12/2020
		MFM	Assignment le 25/07/2023
Tinjedad	1	Réponses des opérateurs concernés non encore reçues	
Youssoufia	1	MFM	Assignment le 25/07/2023
		Hit Radio	Désignation
Foum Lhesn	3	SNRT (4 services nationaux)	Assignment le 15/03/2019
		2M	Assignment le 16/10/2023
		Hit Radio	Désignation

1.2 L'observation et l'analyse de la couverture médiatique des faits majeurs d'intérêt public

Au-delà du suivi régulier des contenus médiatiques des services de radio et de télévisions pour s'assurer de leur conformité aux principes et règles applicables à la communication audiovisuelle, la HACA procède en continue à l'observation de la couverture médiatique des problématiques sociétales et des événements majeurs et à l'analyse des pratiques et des réflexes médiatiques à leur sujet, permettant de dégager l'évolution dans l'appropriation des standards et des bonnes pratiques professionnelles par les opérateurs audiovisuels.

Le rapport sur le discours de violence dans les contenus audiovisuels dédiés au sport

Les médias sportifs font partie des médias les plus importants et ont une grande influence sur le public. Ils s'emploient à fournir de l'information sportive, ainsi qu'à expliquer et interpréter les règles et les lois relatives aux disciplines sportives dans le but de diffuser la culture sportive parmi les membres de la communauté et de développer leur conscience sportive. Dans cet esprit, et en réponse à l'escalade de la violence dans les enceintes sportives au Maroc, le groupe de travail du CSCA, présidé par Mme Fatima Baroudi et M. Jaafar Kansoussi, membres du Conseil, a préparé un rapport sur le thème «La violence dans les stades, une responsabilité pour les médias audiovisuels ?» ; Ce phénomène étant devenu source d'inquiétude pour la société, en ce qu'il représente, par moment, une menace pour la vie, les biens et les libertés de la société.

Le groupe de travail s'est appuyé sur des focus groupes pour aborder le sujet avec les intervenants directs, écouter les points de vue de personnalités d'horizons et d'expériences différents pour discuter de la violence dans les stades sportifs et faciliter une meilleure compréhension de ce problème ainsi que mettre en évidence l'approche empruntée par les médias pour y faire face. Le rapport a mis la lumière sur certaines des contributions des médias audiovisuels à la perpétuation des discours de violence dans les stades et, parallèlement, sur les meilleures pratiques de ces médias pour combattre et éviter d'offrir un espace d'expression à ce type de discours.



La couverture médiatique du séisme d'Al-Haouz

A la survenance du séisme qui a frappé la région d'Al-Haouz le vendredi 8 septembre 2023, la HACA a assuré le suivi, à la fois, de la mobilisation de 21 radios et 5 chaînes de télévision dans cette situation de crise et des caractéristiques des contenus radiophoniques et télévisuels consacrés aux différentes dimensions de cet événement tragique.

De ce suivi, il a été relevé que les radios et les télévisions :

- ont diligemment adapté leurs programmations générales et, à cet effet, ont mobilisé des ressources humaines et logistiques exceptionnelles,
- ont efficacement contribué à contrecarrer les fausses nouvelles et les images trompeuses par la mise à disposition des citoyens d'une information fiable,
- et ont contribué, de manière significative, à la promotion des valeurs de la solidarité, du vivre-ensemble et de la cohésion nationale.

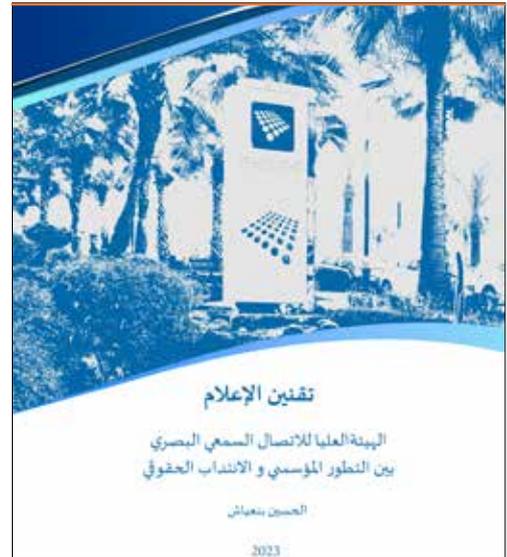
Un communiqué du CSCA détaillant les constats relevés à cette occasion est publié sur le site Internet de la HACA.

L'ouvrage « Régulation des médias : La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle entre évolution institutionnelle et le mandat de Droits »

La HACA a publié un ouvrage sur la régulation des médias audiovisuels au Maroc intitulé « Régulation des médias : La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle entre évolution institutionnelle et le mandat de Droits », par M. Lahoucine Benayache.

L'ouvrage met en lumière l'évolution institutionnelle de la HACA au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis sa création, son hissement au rang d'instance constitutionnelle, jusqu'à la mise en place de son nouveau cadre juridique en tant que régulateur du paysage audiovisuel national. Il souligne également son rôle en tant qu'acteur du changement, dans le développement de la pratique démocratique et la consécration de la culture des droits de l'Homme.

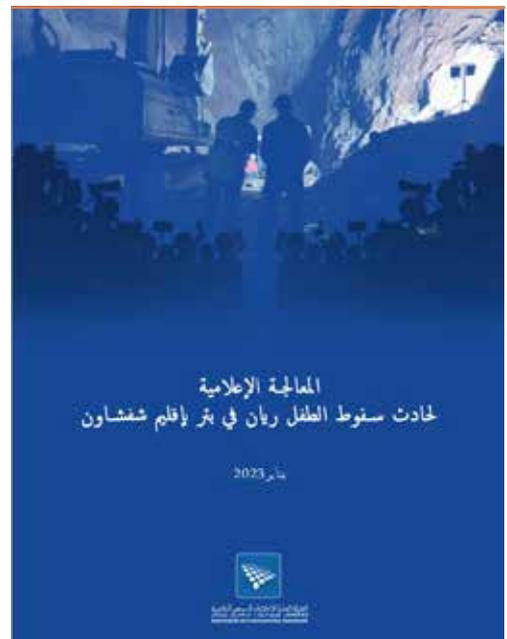
Cet ouvrage comprend huit chapitres dans lesquels l'auteur traite du secteur de la radio et de la télévision, du monopole à la libéralisation du secteur, de la régulation comme choix pour gérer la libéralisation des médias audiovisuels, des relations de la HACA avec son environnement constitutionnel, d'une lecture des réalisations de la HACA, du cadre juridique et normatif de la diversité et du pluralisme, de l'éthique et des droits des tiers dans la communication audiovisuelle, de la publicité et du parrainage et de la consécration du droit à la santé dans les services audiovisuels.



Publication d'un ouvrage sur l'expérience marocaine dans le domaine de la régulation des médias audiovisuels intitulé «La HACA, le sens de l'évolution institutionnelle et le mandat en matière de droits humains»

Le traitement médiatique consacré à la chute et le décès de l'enfant Rayan dans un puits dans la région de Chefchaouen

Le 20 janvier 2023, la HACA a publié un rapport dédié au traitement par les services audiovisuels publics et privés de la chute de l'enfant Ryan à la périphérie de la ville de Chefchaouen et des efforts déployés pour son sauvetage en février 2022. Le rapport est basé sur un suivi précis et exhaustif pendant 10 jours des 24 services de radio et de télévision, afin d'identifier les caractéristiques quantitatives et qualitatives du traitement médiatique adopté et de partager ses conclusions et contenus, de renforcer la vigilance professionnelle et de soutenir les meilleures pratiques pour la couverture des faits similaires qui interpellent une large audience. Le rapport a enregistré l'appui des chaînes de radio et de télévision pour la collecte des informations relatives aux déroulement des opérations de sauvetage principalement sur représentants des autorités publiques présentes dans la zone de l'incident. Le rapport a également relevé l'adhésion globale des chaînes de radio et de télévision aux règles déontologiques professionnelles, en particulier celles liées au droit à l'image, au respect de la dignité humaine et à la protection du jeune public, ainsi que leurs efforts pour combattre et démanteler les fausses informations liées à l'incident, tout en faisant attention de ne pas céder au sensationnel et à l'exagération dans leur traitement médiatique de l'incident.



Rapport de monitoring du traitement médiatique consacré à la chute et au décès de l'enfant Rayan dans un puits à la région de Chefchaouen

1.3 La contribution aux stratégies et actions sectorielles de politique publique

Le plan Gouvernemental pour l'égalité

La HACA est partie prenante du Programme Gouvernemental pour l'Egalité (PGEIII 2023-2026), aux côtés d'autres institutions et ministères nationaux.

En effet, le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes dont la HACA, a mené le processus d'élaboration du 3ème plan gouvernemental pour l'égalité (PGEIII 2023-2026), qui s'est achevé le 30 Novembre 2023.

Ce plan gouvernemental s'articule autour de trois axes stratégiques, qui se déclinent en trois programmes :

- Axe1: Autonomisation et Leadership / Programme P1.1 portant sur « Autonomisation économique et leadership»;
- Axe2: Protection et Bien-être / Programme P2.1 relatif à la « Prévention et protection: environnement sans violences à l'égard des femmes »;
- Axe3: Droits et Valeurs / Programme P3.1 portant sur « Promotion des droits et la lutte contre les discriminations et les stéréotypes ».

L'implication de la HACA dans la réalisation de ce plan gouvernemental s'inscrit dans le cadre du mandat légal qui lui est confié en matière de contribution à la promotion de la culture d'égalité et de parité. En étant impliquée dans ce type de dynamiques interdépartementales, la HACA participe ainsi à l'effort collectif de convergence.

Dans le cadre de ce programme, la HACA n'est pas récipiendaire de fonds. Elle est partie prenante en tant que :

- Porteuse de l'indicateur relatif à l'état des lieux de la lutte contre les stéréotypes sexistes : Mesure 5.36 (Mesure trimestrielle du taux de présence des femmes par catégorie professionnelle et par zone géographique dans les programmes d'information dans les médias audiovisuels régulés) du P1.1 (Autonomisation Économique et Leadership) ;
- Productrice d'un MOOC sur les stéréotypes sexistes dans les médias audiovisuels : Mesure M1.12 (Sensibilisation et renforcement des capacités des professionnels des médias et décideurs sur la lutte contre les stéréotypes sexistes) du Programme P3.1 (Promotion des droits et lutte contre les discriminations et les stéréotypes).

Le rapport du Royaume du Maroc dans le cadre de la CSW67

En janvier 2023, La HACA a contribué au rapport du Royaume du Maroc réalisé dans le cadre de la participation à la 67ème édition de la Commission de la Condition de la Femme (CSW 67).

En effet, le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille a lancé, en partenariat avec les départements ministériels et les institutions nationales dont la HACA, la préparation du rapport national sur les efforts fournis par le Royaume sur la thématique de la 67ème édition de la Commission de la Condition de la Femme qu'est « L'innovation et le changement technologique, l'enseignement à l'ère numérique, pour atteindre l'égalité entre les sexes et l'autonomisation les femmes et les filles ».

La HACA a, par conséquent, réalisé une note présentant l'ensemble de ses réalisations relatives au digital et aux médias numériques.

La campagne onusienne d'activisme contre la violence faite aux femmes



Participation de la HACA à la campagne onusienne d'activisme contre la violence faite aux femmes

La HACA a participé à la campagne 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles, organisée par l'ONU Femmes sous le slogan « Tous UNIS ! Investir pour prévenir les violences faites aux femmes et aux filles ».

La mobilisation de la HACA dans le cadre de cette campagne onusienne illustre son engagement continu en faveur de l'égalité citoyenne dans le cadre de son mandat institutionnel en matière de promotion de la culture d'égalité et de parité et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'images stéréotypées portant atteinte à la dignité des femmes.

L'instance de régulation a pris part à cette campagne en assistant aux grands événements qui ont été organisés par l'ONU Femmes en coopération avec les autorités publiques et les associations de la société civile, en affichant les messages et les données de la campagne concernant les différentes formes et répercussions des violences faites aux femmes et en arborant la couleur orange symbolique de cette campagne internationale.

L'enquête sur l'accès et l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication par les individus et les ménages 2023

Annuellement, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) mène, en étroite collaboration avec des institutions publiques, dont la HACA, une enquête de collecte des indicateurs TIC auprès des ménages et des individus au Maroc.

Au titre de l'année 2023, cette enquête, réalisée auprès de 5760 ménages et 5760 individus répartis sur l'ensemble des régions du Royaume, a été conduite sur le terrain durant la période s'étalant sur le premier trimestre de l'année 2024 et a mobilisé en amont et en aval une équipe technique de la HACA.

De cette enquête, il ressort une amélioration de la quasi-majorité des indicateurs relatifs aux usages des TIC au Maroc et plus spécifiquement ceux concernant les usages des jeunes publics. Les technologies de l'information et de la communication font aujourd'hui partie intégrante de la société marocaine.

Le projet «Initiative Culture Digitale/Protection des enfants en ligne»

La HACA est partie prenante, aux côtés de 10 autres entités publiques nationales, au projet «Initiative Culture Digitale/Protection des enfants en ligne» lancé en novembre 2020 par l'Agence de Développement du Digital. En effet, ce projet vise à promouvoir et diffuser une culture d'éducation numérique auprès du grand public mais aussi, plus spécifiquement, auprès de 3 cibles particulières : enfants, parents et enseignants. La HACA siège au Comité national de coordination du projet qui supervise notamment la production d'outils d'éducation numérique.

Pour rappel, depuis fin 2021, la plateforme e-Himaya, output majeur du projet, a été lancée. Il s'agit d'une plateforme nationale d'information et de sensibilisation relative à la culture digitale et disponible en arabe et en français.

Durant l'exercice 2023, le Comité national de coordination du projet a tenu plusieurs réunions de travail afin de capitaliser sur ses précédentes réalisations. De nouvelles initiatives ont émergé, à savoir :



La HACA s'est associée à la campagne « initiative culture digitale/protection des enfants en ligne » initiée et pilotée par l'Agence de Développement du Digital

- L'organisation d'ateliers de formation (1500 enfants ; 80 enseignants ; 340 encadrants de colonies de vacances et 130 membres de divers organismes ciblés) ;
- La préparation de la campagne de communication TV et radio ;
- Le lancement de la campagne de communication digitale ;
- La mise en place du partenariat UIT-ADD axé sur le renforcement des capacités, illustrée par l'organisation de la conférence internationale « Accessible Arab Region : ICT for all », tenue à Rabat du 28 au 30 novembre 2023.

La conférence «Médias amis des femmes : pour une image positive et non stéréotypée»

Le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille a organisé, en partenariat avec l'ambassade de Jordanie au Maroc, une conférence intitulée «Médias amis des femmes : pour une image positive et non stéréotypée» à Rabat. La conférence, à laquelle ont assisté la Ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la famille, l'Ambassadrice du Royaume Hachémite de Jordanie, le Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, ainsi que des représentants des instances de gouvernance et des associations de la société civile, avait pour objectif de promouvoir les droits et la situation des femmes conformément aux Directives Royales de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste et au programme gouvernemental 2021-2026.

Lors de la conférence, une discussion sur le traitement médiatique des stéréotypes de genre et de la violence à l'égard des femmes a eu lieu. L'intervention de la HACA a mis en lumière le rôle du régulateur dans la promotion de la culture de l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination basée sur le sexe, ainsi que la publication du guide « Pour des médias libres de stéréotypes sexistes ».

Les rencontres et colloques nationaux relatifs au handicap

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, célébrée le 3 décembre de chaque année, une rencontre intitulée «Handicap et droits de l'Homme, quelle contribution médiatique ?» s'est tenue le mardi 5 décembre 2023 à Rabat, à l'initiative de la Commission régionale des droits de l'Homme de Rabat-Salé-Kénitra, en partenariat avec l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC), le Conseil National de la Presse (CNP), la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) et la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

La HACA a également participé le 3 décembre 2023 aux activités de la 16ème édition du Festival international «Handifilm» pour les personnes en situation de handicap. Elle a, également, assisté à la séance de discussion et à la cérémonie d'ouverture organisées en marge de cette édition du festival, dédiée au film documentaire et au handicap.

L'atelier de formation technique au profit des responsables Open Data des organismes et institutions publiques

La HACA a pris part à l'atelier de formation technique au profit des responsables Open Data des organismes et institutions publiques.

Organisé par l'Agence de Développement du Digital en partenariat avec la Banque Mondiale, cet atelier vise à renforcer la transparence et l'ouverture de l'administration publique à travers la promotion de l'Open Data. Cet effort est ancré dans un plan d'action supervisé par le Comité de pilotage national Open Data, visant à optimiser l'accès et l'exploitation des données publiques à des fins de modernisation administrative, d'innovation économique, et de formulation de politiques publiques plus éclairées.

Les objectifs principaux de cet atelier incluait la promotion des principes de l'Open Data, le renforcement des compétences techniques nécessaires pour une meilleure exploitation des données, et la démystification des aspects techniques liés à l'Open Data pour faciliter une meilleure définition et utilisation des jeux de données ouvertes.

Le salon International de l'Édition et du Livre (SIEL)

La HACA était présente à la 28ème édition du Salon International de l'Édition et du Livre (SIEL), par un stand interactif dédié principalement à la communication sur les missions, les modalités et les bénéfices de la régulation des médias pour la société et pour les droits des citoyens usagers des médias.

Tout au long de la période du Salon, les cadres de l'Instance ont fait des présentations autour des grandes thématiques de l'agenda du régulateur : la protection du jeune public, le droit à l'information, la lutte contre le discours de haine, la violence contre la femme, l'éducation aux médias, etc.

Le stand de la HACA était équipé d'une borne interactive et de plusieurs panneaux d'information permettant aux visiteurs du Salon et notamment aux scolaires et au jeune public de se familiariser à la fois avec les différentes composantes du paysage audiovisuel national et avec les attributions de la HACA au niveau de la garantie de la pluralité des opérateurs et de la libre concurrence dans le secteur.



La HACA présente à la 28ème édition du Salon International de l'Édition et du Livre de Rabat

1.4 La coopération internationale

1.4.1 La coopération multilatérale

Durant l'année 2023, la Haute Autorité a maintenu son fort engagement au sein des différents réseaux et forums de coopération régionaux et internationaux entre régulateurs médias auxquels elle appartient.

Pleinement investie dans son mandat de deux ans (2023-2024) à la présidence du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), la HACA n'a pas pour autant négligé ses engagements multilatéraux envers le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM), le Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes (RIRM), la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel Ibéro-américain (PRAI) ou en tant que membre de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel du Conseil de l'Europe.

La HACA a également renforcé ses liens avec la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine et de la Guinée (UEMOA).

Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC)

En sa qualité de présidence en exercice du réseau panafricain RIARC comprenant 37 régulateurs médias du continent, la HACA a maintenu tout au long de l'année un flux important d'échanges de coordination et de concertation avec la vice-présidence du réseau assurée par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire et avec le Secrétariat Exécutif du réseau assuré de façon permanente par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, et ce afin de mener à bien les différentes activités inscrites au plan d'action 2023-2024 du réseau.

Cette feuille de route 2023-2024 a été inaugurée par la HACA à Fès les 27 et 28 avril par l'organisation d'une conférence internationale sous le thème « Pour une régulation inclusive et éthique de l'espace numérique : dialogue entre les régulateurs des médias africains et les plateformes numériques globales ». Une vingtaine de pays africains francophones, anglophones, lusophones et arabophones étaient représentés à ce premier dialogue entre les régulateurs africains et les plateformes numériques globales telles que Meta et Tik Tok.



Les instances de régulation des médias de 20 pays africains réunies par la HACA à Fès pour un premier dialogue avec les plateformes numériques globales

Dans la foulée de ce dialogue précurseur, la HACA a participé, les 8 et 9 novembre à Yaoundé, au Forum international organisé par le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun sous le thème « La régulation des médias sociaux : quelle collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques globales ? ». La Présidente de la HACA, intervenant en sa qualité de présidente en exercice du RIARC, a souligné à cette occasion l'importance d'institutionnaliser le dialogue entre les régulateurs médias africains et les plateformes numériques globales à l'instar de ce qui est entrepris dans d'autres régions du monde, en appelant également à la responsabilité des autorités publiques et des citoyens usagers des médias.



Participation de la HACA au Forum International organisé à Yaoundé par le Conseil National de la Communication du Cameroun sur la régulation des médias sociaux en Afrique

Plus tôt au cours de l'année, la Présidente de la HACA avait pris part, du 5 au 8 janvier à Cotonou, en sa double qualité de présidente de la HACA et de présidente en exercice du RIARC, à une mission d'observation et d'information sur la couverture médiatique des élections législatives au Bénin organisée sous l'égide la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Cette mission, qui avait connu une très forte mobilisation à l'échelle régionale ouest-africaine (participation des présidents des régulateurs des médias du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo) répondait à l'un des objectifs déclarés de la présidence marocaine du RIARC, à savoir renforcer le rôle des régulateurs dans la promotion d'une communication électorale équitable et transparente, favorisant le fonctionnement démocratique des sociétés africaines.



Mme Latifa Akharbach, en mission d'observation de la campagne médiatique des élections législatives du Bénin

Le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM)

Dans le cadre des activités du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias, la HACA a participé, les 12 et 13 février à Niamey, au colloque international du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger sous le thème « Le cadre juridique de la réglementation des contenus en ligne ». Point d'orgue de cette conférence, le séminaire thématique a offert aux participants l'opportunité d'échanger leurs points de vue sur les défis de l'adaptation de la régulation à la nouvelle donne numérique. A cette occasion, la Présidente de la HACA a appelé à la promotion de l'éducation à la citoyenneté numérique sur le continent,

africain à la sensibilisation à ses enjeux et à la mise en œuvre de véritables politiques publiques en la matière. Il est à noter qu'une audience a été accordée par le Président de la République du Niger, Son Excellence Monsieur Mohammed Bazoum, aux chefs de délégations présentes à Niamey.



Participation de la HACA à la Conférence internationale du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias à Niamey

Les 16 et 17 novembre, la HACA a participé à Nouakchott au colloque international de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de Mauritanie sous le thème « L'audiovisuel à l'ère numérique : acquis et défis ». Dans son intervention, la Présidente de la HACA a rappelé que le développement de l'offre audiovisuelle nationale et de proximité est une question d'importance capitale pour les sociétés africaines tout en saluant l'évolution que connaissent les industries culturelles et créatives sur le continent. Par ailleurs, prenant la parole au nom des instances africaines du RIARC lors de l'audience accordée aux participants par le Président de la République de Mauritanie, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, la Présidente de la HACA a mis en exergue la mobilisation des régulateurs africains pour la garantie du droit du citoyen à l'accès à l'information et à la liberté d'expression en même temps que la protection des sociétés contre la désinformation, les théories complotistes et les contenus nuisibles à la cohésion sociale dont la transformation numérique des médias et de la communication a renforcé la prévalence dans l'espace public médiatique.



La Présidente de la HACA reçue par Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, Président de la République Islamique de Mauritanie



Participation de la HACA au colloque international organisé à Nouakchott par la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel de Mauritanie sur le thème « L'audiovisuel à l'ère numérique : acquis et défis »

Le Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes (RIRM)

En sa double qualité de Membre et de co-responsable du Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes avec l'Autorité française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), la HACA a contribué, de façon proactive tout au long de l'année, au fonctionnement opérationnel et à la coordination des activités du réseau, présidé en 2023 par l'Autorité des Médias Electroniques (AEM) de Croatie.

La HACA a également participé aux réunions statutaires du RIRM, à savoir la réunion de la commission technique organisée le 15 juin à Tirana suite à l'invitation de l'Autorité des Médias Audiovisuels (AMA) d'Albanie en sa qualité de vice-présidente entrante, ainsi que la 22^{ème} Assemblée Plénière qui s'est tenue les 28-29 septembre à Tirana et qui a connu l'élection de la Commission de la Télévision et de la Radio (CTR) d'Arménie à la vice-présidence entrante du réseau.

La HACA a également participé à différentes réunions en ligne des deux groupes de travail thématiques du RIRM au sein desquels elle est membre, à savoir le groupe de travail « Genre et Médias » et le groupe de travail « Éducation aux Médias »

La Plateforme des Régulateurs Audiovisuels Ibéro-américains (PRAI)

Le 23 mars, la HACA a participé en ligne à l'assemblée générale extraordinaire de la Plateforme des Régulateurs Audiovisuels Ibéro-américains au sein de laquelle elle a le statut de membre observateur.

Cette réunion, organisée par la présidence assurée par le Conseil de l'Audiovisuel Catalan (CAC) et la vice-présidence assurée par le Conseil National de la Télévision (CNTV) du Chili, a notamment porté sur la ratification des nouveaux statuts de la PRAI ainsi que sur l'adoption du plan stratégique 2023-2024.

Il est à signaler qu'au sein de la PRAI, la HACA est membre des groupes de travail thématiques « Education aux médias et à l'information » et « Stéréotypes de genre et égalité hommes-femmes » dont elle prend régulièrement part aux travaux.

L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel

Au cours de l'année 2023, la HACA, qui représente le Maroc au sein de l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel, a participé, respectivement le 7 juin à Lisbonne et le 16 novembre à Strasbourg, aux 69^{ème} et 70^{ème} réunions du Conseil Exécutif.

La HACA a également participé aux 71^{ème} et 72^{ème} réunions du Bureau du Conseil Exécutif, dont elle est membre permanent depuis 2017, tenues respectivement le 10 mai et le 12 octobre.

L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel, organe du Conseil de l'Europe réunissant 40 Etats membres et dont le Maroc est le seul membre non européen depuis 2013,

est chargé de la collecte et de la veille en matière de données juridiques et économiques de l'industrie audiovisuelle en Europe. La HACA en a assuré la présidence au cours de l'année 2020.



Participation de la HACA à la 69^{ème} réunion du Conseil exécutif de l'Observatoire européen de l'audiovisuel

La Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA

A l'invitation de La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, la HACA a pris part, les 7 et 8 juin 2023 à Abidjan, au colloque international sur le thème « Quelle approche commune des régulateurs de l'audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée face aux plateformes numériques ? ».

Intervenant en sa qualité de Présidence en exercice du RIARC, la Présidente de la HACA a, à cette occasion, plaidé pour la sauvegarde de la souveraineté culturelle et informationnelle et le développement d'une création audiovisuelle et cinématographique africaines. Elle a également souligné la responsabilité des grandes plateformes numériques en matière de soutien aux industries culturelles, médiatiques et créatives locales dans leur diversité.



Projet Interconnecting Histories and Archives for Migrant Agency (ITHACA)

La HACA a participé aux rencontres organisées par ITHACA, relatives à la préservation des archives et des récits des migrants, ainsi qu'à l'analyse des récits migratoires. Le projet permet aux chercheurs, praticiens, décideurs et migrants de travailler avec une base de données numérique de récits, documents et sources d'archives, en organisant des formations et en produisant des MOOCs, en plus de matériels éducatifs sur les récits de migration et les expériences des migrants potentiels, afin de fournir des mécanismes de compréhension sur la collecte des récits et de cibler tous les acteurs concernés par les flux migratoires.

Ce projet international qui mobilise 18 pays et 11 partenaires, a pour ambition d'agrèger les éclairages et analyses sur les migrations émanant d'acteurs associatifs, académiques et politiques afin de multiplier les récits et regards au service d'une meilleure compréhension des phénomènes migratoires.

ITHACA est financé par l'Union européenne. Les différentes rencontres organisées mobilisent une grande variété d'acteurs et constitue en ce sens une passerelle entre acteurs institutionnels, associatifs et le monde la recherche.

Dans le cadre du projet, la Haute Autorité a participé au conseil de politiques publiques « Comment faire dialoguer la recherche et les politiques publiques migratoires ? », atelier organisé par l'Université Al Akhawayn à Ifrane (AUI) en collaboration avec le Collectif des Communautés Subsahariennes du Maroc (CCSM).

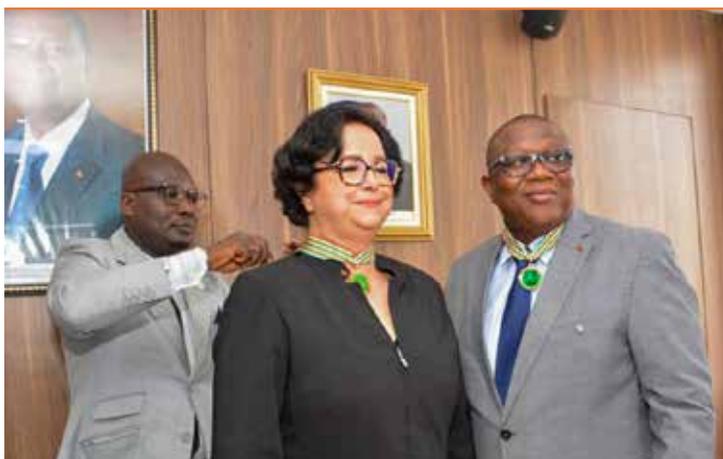
L'objet de la rencontre a consisté à construire un espace de partage d'expériences et d'analyse sur la collecte de données, tant au niveau national que local au service des processus de décisions politiques ayant trait à la migration dans notre contexte national marocain.

La HACA a été sollicitée pour enrichir les constats et analyses au même titre que l'ensemble des participants (associations de migrants, de santé, de défense des droits des migrants, chercheurs, organisation intergouvernementale...) lors de groupes de travail, et à apporter un éclairage à la fois propre aux contingences institutionnelles et propre à la question du rôle des médias dans les représentations des personnes migrantes et des récits migratoires.

1.4.2 La coopération bilatérale

Au niveau de la coopération bilatérale, la HACA a poursuivi, au cours de l'année 2023 ses efforts de diversification de ses partenariats bilatéraux, d'une part, et de consolidation et d'approfondissement des partenariats existants, principalement avec les instances de régulation africaines en harmonie avec son choix stratégique et son ambition de s'impliquer de plus en plus dans le renforcement de l'efficacité et de l'autonomie des régulateurs des médias du continent, d'autre part.

Ces efforts sur la scène continentale ont été couronnés par la décoration de la Présidente de la HACA de l'insigne de Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire remis au nom du Président ivoirien Son Excellence Alassane Dramane Ouattara le 13 mars à Abidjan en reconnaissance de l'excellence des liens de coopération qui lient la HACA et son homologue ivoirienne homonyme.



La Présidente de la HACA a reçu la décoration de Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Communication au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire

De même, en prélude à la cérémonie d'inauguration officielle du nouveau centre de monitoring du Conseil National de la Presse et l'Audiovisuel (CNPA) de l'Union des Comores équipé de la solution logicielle marocaine de monitoring des programmes « HACA Medias Solutions », Mme Akharbach a été reçue en audience, le 3 octobre, par le Président de l'Union des Comores et Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Monsieur Azali Assoumani.



La Présidente de la HACA reçue en audience par M. Azali Assoumani Chef de l'Etat de l'Union des Comores Président de l'Union Africaine pour l'année 2023



Inauguration à Moroni au siège du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel de l'Union des Comores d'un centre de monitoring des programmes audiovisuels avec le soutien de la HACA

Dans le cadre de l'ouverture sur de nouveaux partenariats bilatéraux, il est à signaler que la présidente de la HACA s'est réunie, le 29 novembre à Kigali, avec le Directeur Général de l'instance de régulation rwandaise Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA).



Entretien de la Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et le Directeur Général de la Rwanda Utilities Regulatory Authority

Une visite du même ordre a été effectuée en mai 2023 à Libreville auprès de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Gabon, marquée par la signature d'une convention de partenariat entre la HACA et la HAC prévoyant la mise en place d'un agenda commun d'échanges en matière de promotion des outils et des bonnes pratiques dans le domaine de la régulation des médias.



La HACA du Maroc et la HAC du Gabon signent à Libreville une convention de partenariat

De même, parmi les moments forts de 2023 en ce qui concerne coopération bilatérale, il y a lieu de signaler les visites de travail au siège de la HACA à Rabat des présidents du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger (12 - 14 juin) et de l'Autorité Générale de Monitoring des Contenus Médiatiques (GAMMC) de Libye (16 novembre).



Visite de travail à la HACA d'une délégation du Conseil Supérieur de la Communication du Niger



M. Jalal Othmane, Président de l'Autorité Générale de Monitoring des Contenus Médiatiques en Libye en visite à la HACA

Les visites d'Ambassadeurs et de délégations officielles à la HACA

Au cours de l'année 2023, la Présidente de la HACA a reçu les Ambassadeurs de Jordanie (10 janvier), de Corée du sud (23 mai), du Niger (29 mai), d'Azerbaïdjan (6 septembre), du Soudan (7 septembre) et de la République Démocratique du Congo (27 octobre), en plus de la Déléguée générale Wallonie-Bruxelles au Maroc (16 octobre).

Ces différentes entrevues ont constitué autant d'occasions de présenter et d'illustrer le mandat et les missions de la HACA en tant qu'instance constitutionnelle indépendante en charge de la régulation des médias audiovisuels. Ont également été évoquées avec les différents représentants diplomatiques les pistes de coopération avec les instances homologues dans leur(s) pay(s) dans le domaine de la régulation indépendante des médias.

La Présidente de la HACA a également reçu, le 14 novembre, le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles en visite officielle au Maroc.



De nombreux Ambassadeurs et représentants diplomatiques reçus à la HACA : S.E. Mme Jumana Suleiman Ali Ghunaimat, Ambassadrice du Royaume Hachémite de Jordanie au Maroc, S.E.M. Keeyong Chung, Ambassadeur de la République de Corée Au Maroc, S.E.M. Salissou Ada, Ambassadeur de la République du Niger au Maroc, S.E.M. Nazim Samadov, Ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan au Maroc, S.E. Mme Mawada Omar Hageltoam El Badawi, Ambassadrice du Soudan au Maroc, Mme Chiraz El Fassi, Déléguée générale de Wallonie-Bruxelles au Maroc, S.E.M. Henri Mangaya Yange Mondowa, Ambassadeur de la République Démocratique du Congo au Maroc, S.E.M. Li Changlin, Ambassadeur de Chine au Maroc et M. Pierre Yves Jeholet, Ministre-Président de la Fédération de Wallonie-Bruxelles

1.4.3 Fora et espaces internationaux d'échange, d'expertise et de veille

Durant l'année 2023, la HACA a participé à plusieurs événements d'envergure internationale réunissant des acteurs institutionnels, associatifs ou académiques du secteur des médias et de la communication. Ces participations ont notamment permis des échanges experts sur les enjeux actuels du secteur de la communication en plein bouleversement technologique et économique, ainsi que sur l'élargissement du champ de la régulation audiovisuelle aux grands acteurs du numérique.

L'union de radiodiffusion des États arabes (ASBU)

La HACA a participé à la deuxième édition du Congrès des médias arabes, organisée par l'Union de radiodiffusion des États arabes (ASBU) qui s'est tenue à Tunis les 13 et 14 janvier. Cet événement, axé sur les défis de la suprématie numérique mondiale, a réuni des acteurs variés du secteur, incluant des médias arabes, européens, des académiciens, des organisations intergouvernementales, et des représentants officiels. La HACA a été mise en avant comme modèle de régulation efficace dans le monde arabe.

Le congrès a abordé les impacts des technologies numériques sur la culture, la société, et la cybersécurité, ainsi que les réponses régionales à l'ascendance des plateformes numériques mondiales, comme Netflix. Des discussions ont également porté sur l'investissement dans le cinéma et la télévision, l'adaptation des politiques réglementaires aux réalités mondiales, et l'équilibre entre financements publics et privés dans la production audiovisuelle.

Les recommandations de l'ASBU incluent la création d'obligations d'investissement intégrées à des stratégies politiques pour renforcer le secteur audiovisuel, ainsi que la nécessité pour les régulateurs de s'adapter aux nouveaux modèles économiques, tels que ceux de Amazon Prime, pour assurer la conformité réglementaire. Ces recommandations seront proposées pour adoption lors du prochain sommet de la Ligue Arabe.

L'organisation Internationale de la Francophonie

À l'invitation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la HACA a participé, le 21 février à Paris, à une table ronde sur la régulation des plateformes numériques. Intervenant sur le sujet de l'éducation aux médias et à l'information, la Présidente de la HACA a souligné l'importance croissante de l'inclusivité générationnelle et sociale en la matière, affirmant qu'il faut désormais considérer l'éducation aux médias et à l'information comme une exigence de droits de l'Homme méritant à ce titre toute l'attention et les efforts des pouvoirs publics.

À l'issue de cette rencontre plusieurs recommandations concernant les questions de l'indépendance des régulateurs, l'intégrité des élections, l'éducation aux médias et à l'information et la protection des utilisateurs ont été formulées afin de garantir un environnement numérique sûr, équitable et respectueux des droits fondamentaux.



Participation de la HACA à la table ronde sur la régulation des plateformes numériques organisée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à Paris

L'UNESCO

A l'invitation de l'UNESCO, la HACA a activement participé, les 22 et 23 février à Paris, à la Conférence Globale sous le thème «Pour un Internet de confiance - vers des principes de régulation des plateformes numériques pour l'information comme bien public». Durant cette conférence mondiale qui a réuni 1500 participants (ministres, régulateurs des médias, représentants des GAFAM, chercheurs académiques, acteurs de la société civile et représentants de l'industrie des technologies de l'information et de la communication), six réseaux de régulateurs, dont le réseau africain RIARC, présidé par la HACA pour le biennium 2023-24, ont signé une déclaration commune exprimant leur adhésion aux objectifs poursuivis par l'UNESCO visant à soutenir la liberté d'expression et à sécuriser l'information en tant que bien public, tout en luttant contre les contenus en ligne portant atteinte aux droits humains et à la démocratie.



Participation de la HACA à la conférence mondiale organisée par L'UNESCO à Paris sur le thème «Pour un Internet de confiance- vers des principes de régulation des plateformes numériques pour l'information comme bien public»

L'union pour la Presse Francophone - UPF

La HACA a intervenu le 7 avril 2023 au débat organisé par l'Union pour la Presse Francophone autour des stéréotypes de genre dans les médias. L'intervention du régulateur a mis en lumière les nombreux acquis sur les plans législatif, réglementaire, normatif ; la traduction empirique de ces acquis illustrée notamment par l'auto-régulation par les opérateurs et l'évolution d'une conscience citoyenne ; ainsi que les écueils persistants.

Le conseil de l'Europe

La HACA a intervenu le 21 novembre 2023 à la rencontre organisée par le Conseil de l'Europe dans le cadre du Programme Sud V autour de la présentation des défis juridiques, éthiques et économiques liés à la liberté d'expression dans l'environnement numérique et le pluralisme des médias au Maroc.

Le régulateur y a affirmé que l'un des défis majeurs consiste à ajuster en permanence les compétences avec les réalités technologiques et les aspirations citoyennes.

Columbia University

A l'invitation de l'Université Columbia de New York, la Présidente de la HACA a participé, les 30 et 31 mars, à une conférence internationale organisée dans le cadre de l'initiative Columbia World Projects sous le thème « Régulation des plateformes : surmonter les obstacles ». Cette conférence a réuni instances de régulation, éminents professeurs et experts internationaux du numérique et acteurs de la société civile de nombreux pays dont les Etats unis, l'Inde, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Indonésie et l'Irlande pour un échange approfondi et expert sur les différentes approches et expériences internationales en matière de régulation des plateformes numériques.



Participation de la HACA à la conférence internationale organisée par Columbia University à New York, sous le thème «Régulation des plateformes : surmonter les obstacles»

Deutsche Welle GMF

À l'invitation de l'UNESCO, la présidente de la HACA a participé, le 19 juin à Bonn, à l'édition 2023 du Global Media Forum de Deutsche Welle. Intervenant à la session « Perspectives des médias concernant les lignes directrices de l'UNESCO pour la régulation des plateformes numériques », elle a notamment salué la pertinence de la consultation mondiale sur la régulation des plateformes numériques globales lancée par l'UNESCO. Ont participé à ce rendez-vous annuel incontournable lancé en 2007 des acteurs professionnels, institutionnels et académiques des secteurs des médias, de la communication, des technologies de l'information et du numérique issus de plusieurs continents.



Participation de la HACA aux travaux du Global Media Forum organisé par la Deutsche Welle à Bonn

African Women in Media (AWiM)

À l'invitation de l'ONG internationale African Women in Media (AWiM), la HACA a participé, les 30 novembre et 1er décembre à Kigali, à une conférence internationale sur le thème « Médias et violence de genre ». En présence de représentants d'institutions politiques et médiatiques, de chercheurs universitaires, d'acteurs de la société civile issus de plusieurs pays africains et de fondations et bailleurs de fonds internationaux, la Présidente de la HACA a présenté de nombreux exemples de bonnes pratiques développées à la fois par la HACA et par certains médias audiovisuels marocains pour contribuer à la lutte contre les stéréotypes sexistes et les atteintes à la dignité des femmes et à la promotion de la culture de la parité et de l'égalité citoyenne.



Intervention de la HACA à la conférence internationale organisée à Kigali par l'ONG African Women in the Media sur le thème « Médias et violence de genre »

International Institute of Communications (IIC)

Dans le cadre de ses efforts en matière de veille professionnelle et technologique, la HACA était, comme tous les ans, présente à la Semaine des politiques et de la régulation des communications, organisée par l'International Institute of Communications à Cologne les 18 et 19 octobre. La HACA a également participé à la deuxième réunion du « MENA Chapter » de l'IIC qui s'est tenue le 9 novembre à Casablanca.

Fondé en 1969 à Londres en tant qu'organisation non gouvernementale à but non lucratif, l'IIC dont la HACA est membre a pour objectif de fournir aux gouvernements, aux décideurs, publics et privés, aux régulateurs et industriels de l'audiovisuel et des télécommunications un forum d'échange et de partage du savoir et des connaissances dans les domaines se rapportant à ces deux secteurs.

1.5 La vulgarisation de la régulation et ouverture sur l'environnement académique et associatif

Dans le cadre de la promotion de la culture de la régulation et de l'esprit critique vis-à-vis des contenus médiatiques non respectueux des principes des droits humains et des valeurs démocratiques, la HACA a poursuivi tout au long de l'année 2023 ses efforts d'ouverture sur les milieux académique et associatif et a renforcé ses interactions avec le jeune public. Ainsi, plusieurs visites d'information ont été organisées au siège de l'instance au profit d'étudiants universitaires, d'étudiants-journalistes et de représentants d'associations de la société civile actives dans le domaine des médias, des droits humains, du développement démocratique, de l'autonomisation des femmes etc....

A cet effet, des présentations axées sur les missions, attributions du régulateur, notamment en matière de garantie du respect, dans les programmes audiovisuels, de l'expression pluralistes des courants d'opinion et de pensée, de l'honnêteté de l'information et de principes des Droits Humains et des valeurs démocratiques ont été organisées à l'attention des participants.



Des étudiants de Gulf University de Bahreïn en visite d'information à la HACA



Des étudiants de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication en visite d'information à la HACA



Le Forum Sahara pour le dialogue et la culture en visite d'information à la HACA



L'Association Marocaine Sport et Développement en visite d'information à la HACA

Par ailleurs, la présidente de la HACA a animé des conférences en milieu universitaire pour vulgariser les concepts de la régulation des médias et sensibiliser les étudiants à l'importance de l'esprit critique en matière de consommation médiatique. L'accent est mis lors de ces interventions sur le rôle de la régulation en matière de réduction de la vulnérabilité face à la désinformation, de consolidation de la participation civique, de promotion des valeurs de la tolérance et du vivre-ensemble.

En raison de la prévalence croissante des risques numériques du fait notamment de la transformation digitale des médias et de la communication, l'instance a renforcé ses efforts de sensibilisation et d'éducation aux médias sur la thématique de la résilience numérique et de la nécessité de former des citoyens critiques, responsables et actifs dans l'ère numérique, et qui ont les compétences nécessaires pour s'informer de manière éclairée et de contribuer positivement au progrès de la société marocaine.



«Régulation et culture de la parité» thème de l'atelier organisé par la HACA en coopération avec la faculté des Langues, des Lettres et des Arts de l'Université Ibn Tofail de Kénitra



Mme Latifa Akharbach a donné une conférence à l'Université Al Akhawayn à Ifrane sur le thème «Les médias et la communication à l'ère du numérique»

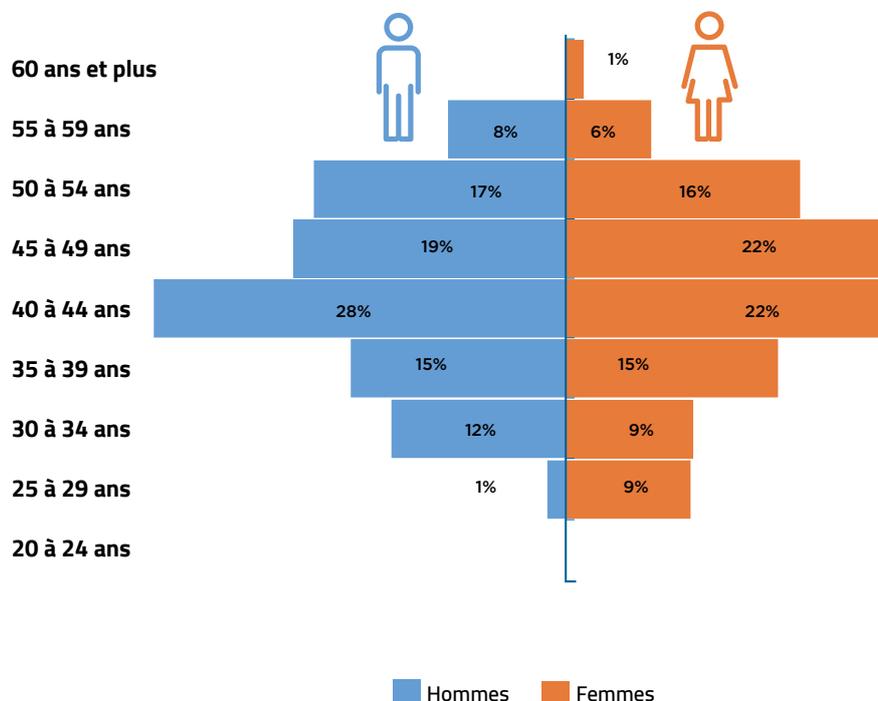


La Présidente de la HACA a animé le cours inaugural de l'année université 2023-2024 à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès

1.6 La gouvernance et la vie interne

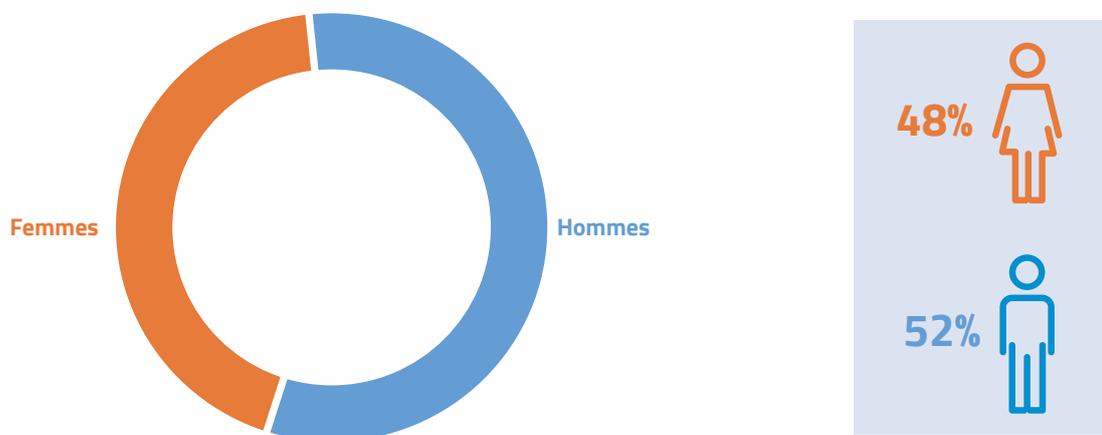
L'évolution des effectifs

L'effectif de la HACA s'élève à 143 personnes, à fin 2023, avec une moyenne d'âge de 43 ans. Le personnel assumant une responsabilité, les cadres et les cadres supérieurs représentent 86% de l'ensemble des ressources humaines.

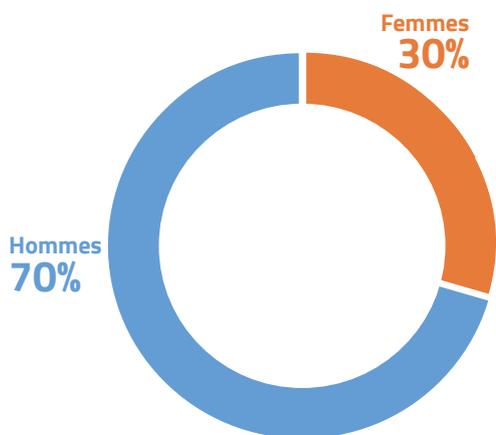


En 2023, les femmes représentaient 48% de l'ensemble de l'effectif des ressources humaines de la HACA. Elles occupaient 30% des postes de responsabilité au sein de l'Instance : directrices, managers d'unités, ce pourcentage passe à 35% des postes de coordinateurs et coordinatrices d'unités.

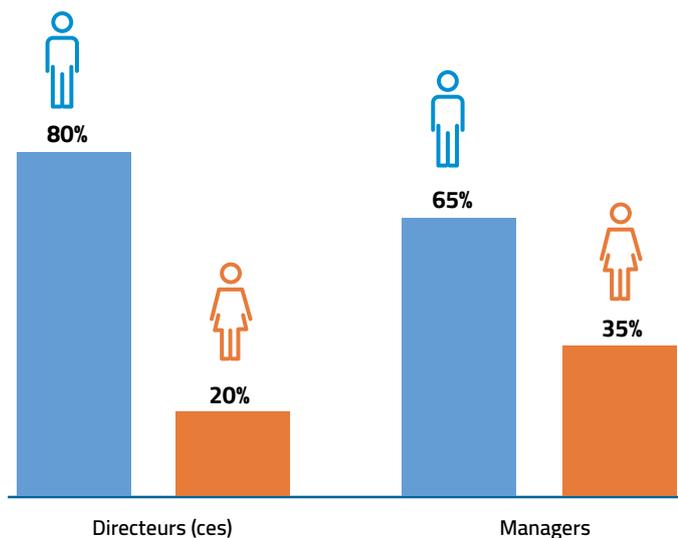
La part des femmes dans l'effectif de la HACA en 2023



Répartition des postes de responsabilité par genre-DGCA



Répartition des postes de responsabilité par genre et par catégorie

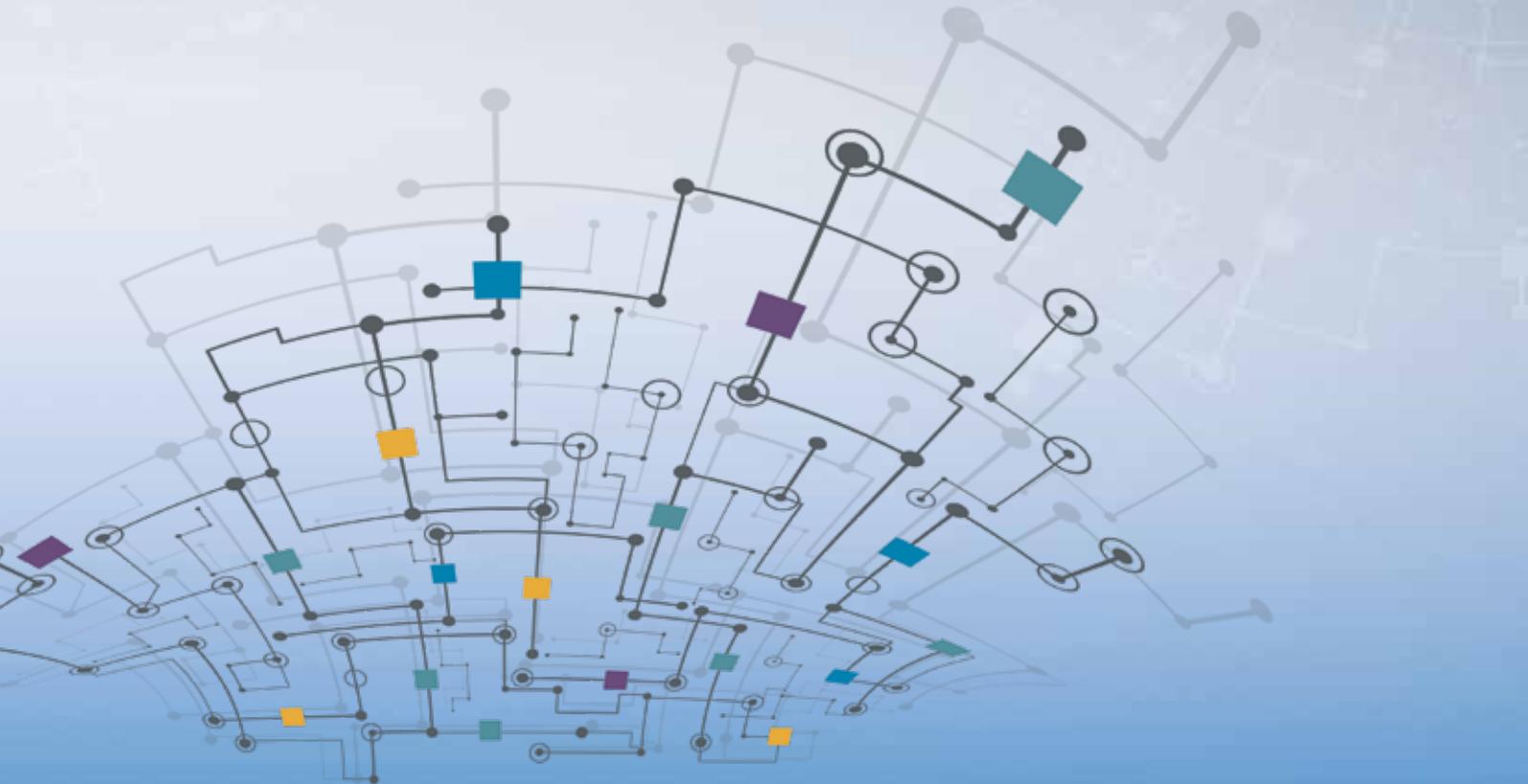


La formation continue

Dix (10) membres du personnel ont bénéficié d'une formation portant sur la législation dans la gestion des marchés publics.

Par ailleurs, 80 collaborateurs de la HACA ont pris part au cours de l'année 2023 à des colloques, tables rondes traitant des questions diverses, telles que la transformation digitale, les technologies de l'information et des télécommunications, l'intelligence artificielle, la culture digitale, la protection des enfants sur la toile, la régulation, la fiabilité de l'information sur Internet, les médias et les femmes et la régulation des plateformes numériques en Afrique.





2 Le suivi de l'évolution du paysage audiovisuel national

2.1 L'offre audiovisuelle nationale

2.2 Le marché national de l'audiovisuel

2.3 La production audiovisuelle nationale

2.4 Les équipements et la consommation des médias



2 Le suivi de l'évolution du paysage audiovisuel national

2.1 L'offre audiovisuelle nationale

Au 31 décembre 2023, le paysage audiovisuel national comptait² :

► **Une offre publique regroupant 12 services télévisuels et 16 services radiophoniques :**

- **3** télévisions généralistes à vocation nationale (Al Aoula, 2M et Tamazight) ;
- **1** télévision généraliste à vocation régionale (Laâyoune) ;
- **5** télévisions thématiques (Arriyadiya, Attaqafiya, Assadissa, Aflam et Al-Maghribiya) ;
- **3** télévisions d'information (Medi1 TV se composant de 3 chaînes : Medi1 TV Arabic, Medi1 TV Maghreb et Medi1 TV Afrique) ;
- **5** radios à couverture nationale (Nationale, Amazigh, Radio 2M, Chaîne Inter et Mohammed V du Saint Coran) ;
- **11** radios à couverture régionale (Casablanca, Fès, Meknès, Tanger, Dakhla, Laâyoune, Marrakech, Agadir, El Hoceima, Oujda et Tétouan).

► **Une offre privée constituée de :**

- **1** télévision de divertissement (Chada TV) ;
- **18** stations de radio, dont 8 radios FM à couverture nationale, 4 radios FM à couverture multirégionale³, 1 réseau de 5 radios à couverture régionale⁴ et 1 radio à couverture multi-villes⁵ ;
- **11** stations de radio musicale sur le web.



L'offre thématique des radios et télévisions marocaines couvre notamment le sport, l'information, l'économie, la culture, la musique, le divertissement, l'art de vivre ainsi que les questions religieuses et de société.

² Sans compter deux télévisions satellitaires (Jeunesse et Documentaire) ayant obtenu licence et qui, au 31 décembre 2023, n'étaient pas encore opérationnelles.

³ Couverture étendue à moins de six bassins d'audience : Atlantic Radio, Cap radio, Luxe Radio et Radio Azawane.

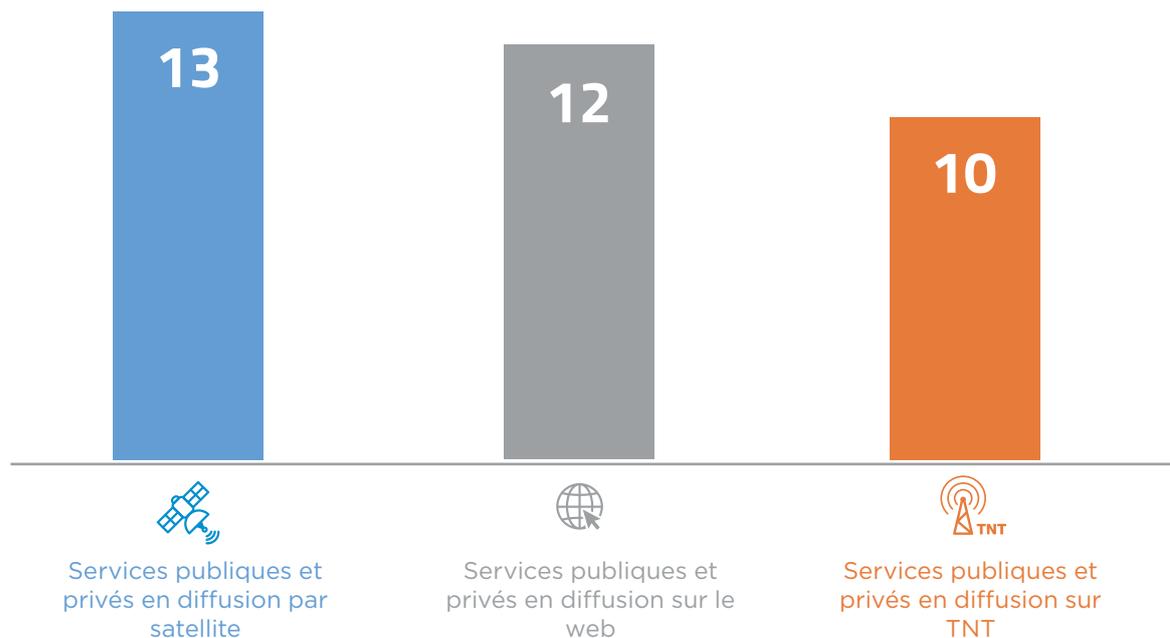
⁴ Couverture étendue à un seul bassin d'audience : réseau Radio Plus

⁵ Couverture qui s'étend sur deux ou plusieurs régions (plusieurs villes, dans ce cas) dans un bassin d'audience restreint : U Radio.

Modes de diffusion des télévisions publiques et privées



Utilisation de chaque mode de diffusion par les télévisions publiques et privées⁶

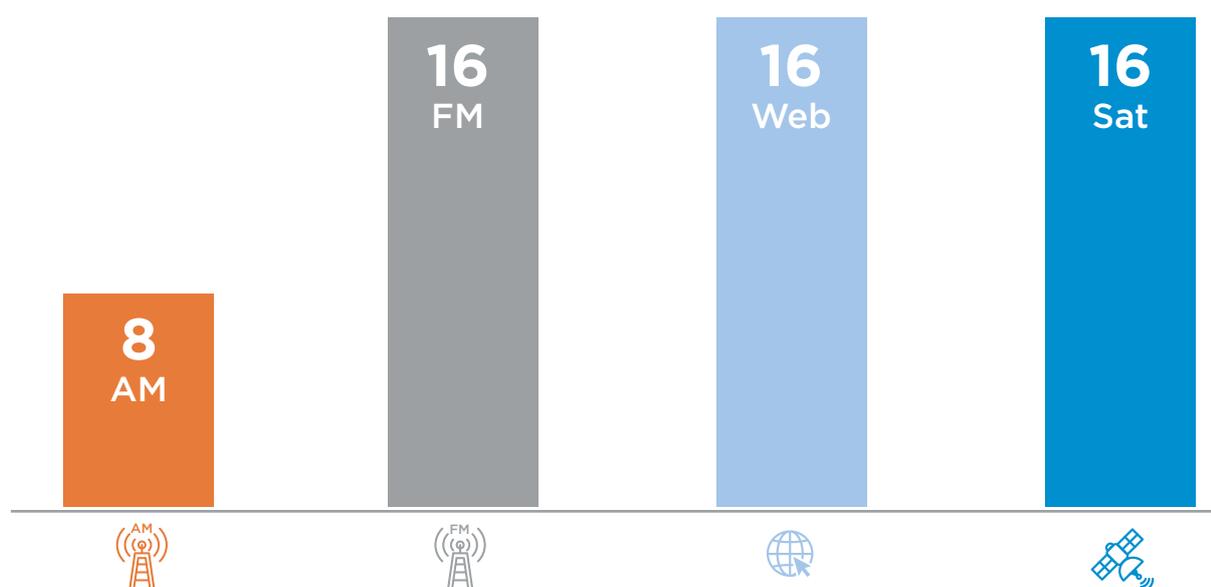


⁶ Le principal mode de diffusion des télévisions nationales est le satellite : Medi1TV est déclinée en trois éditions sur le satellite : Arabic, Maghreb et Afrique

Modes de diffusion des radios publiques



Utilisation de chaque mode de diffusion par les radios publiques



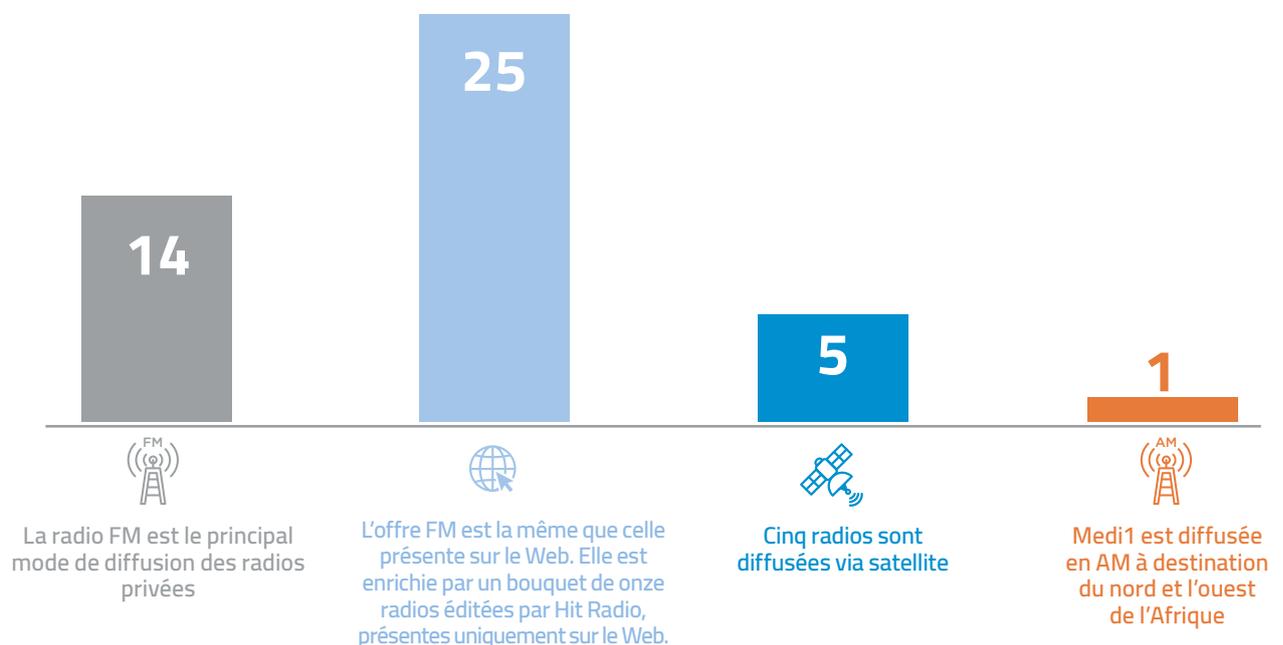
La radio FM est le principal mode de diffusion des radios publiques

L'offre accessible via la FM est reprise à l'identique sur le satellite et le Web

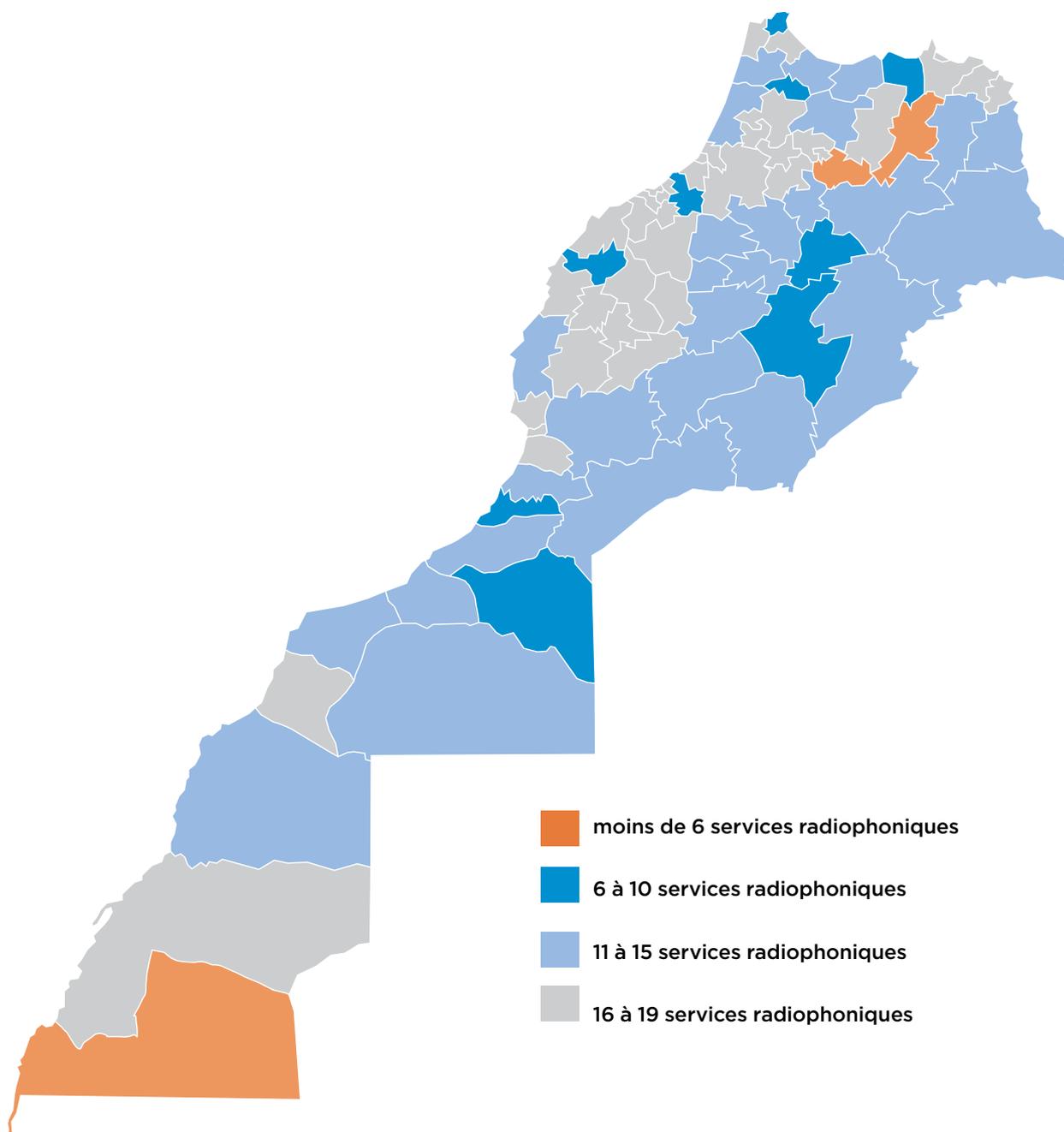
Modes de diffusion des radios privées



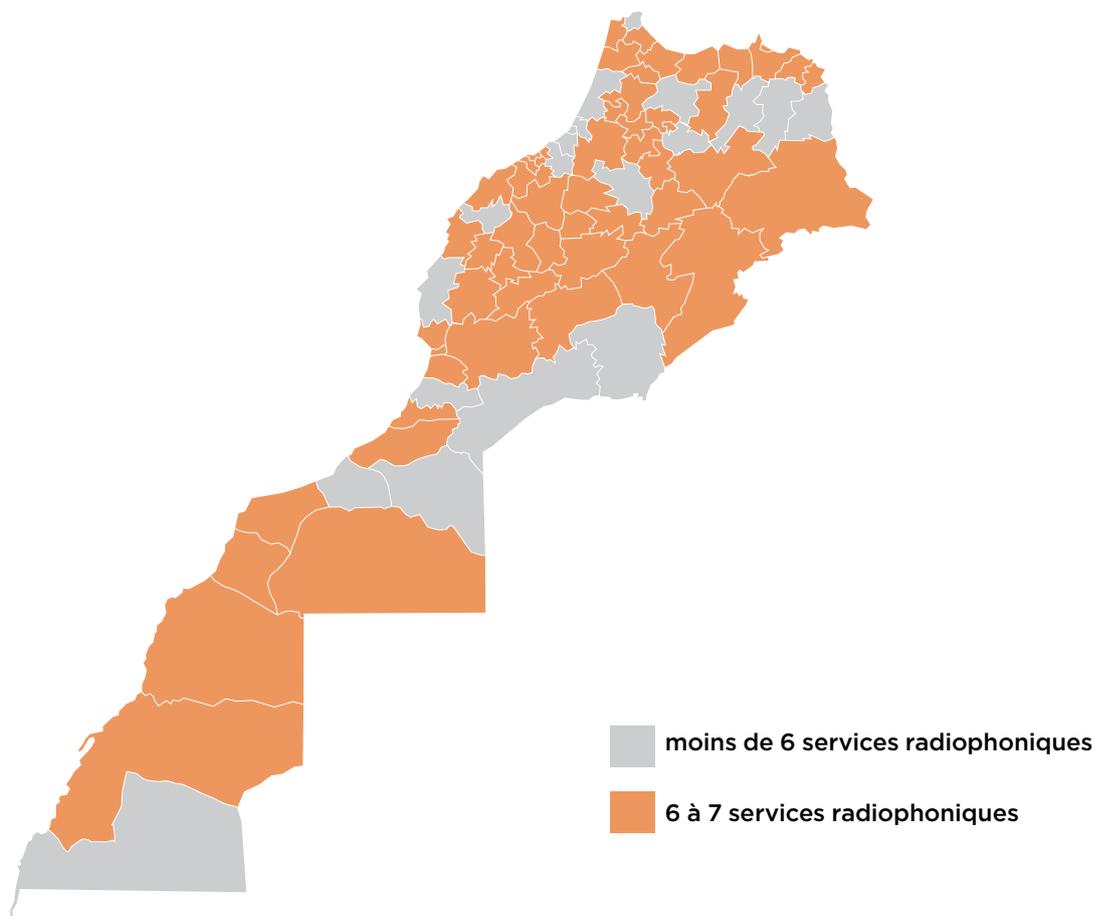
Utilisation de chaque mode de diffusion par les radios privées



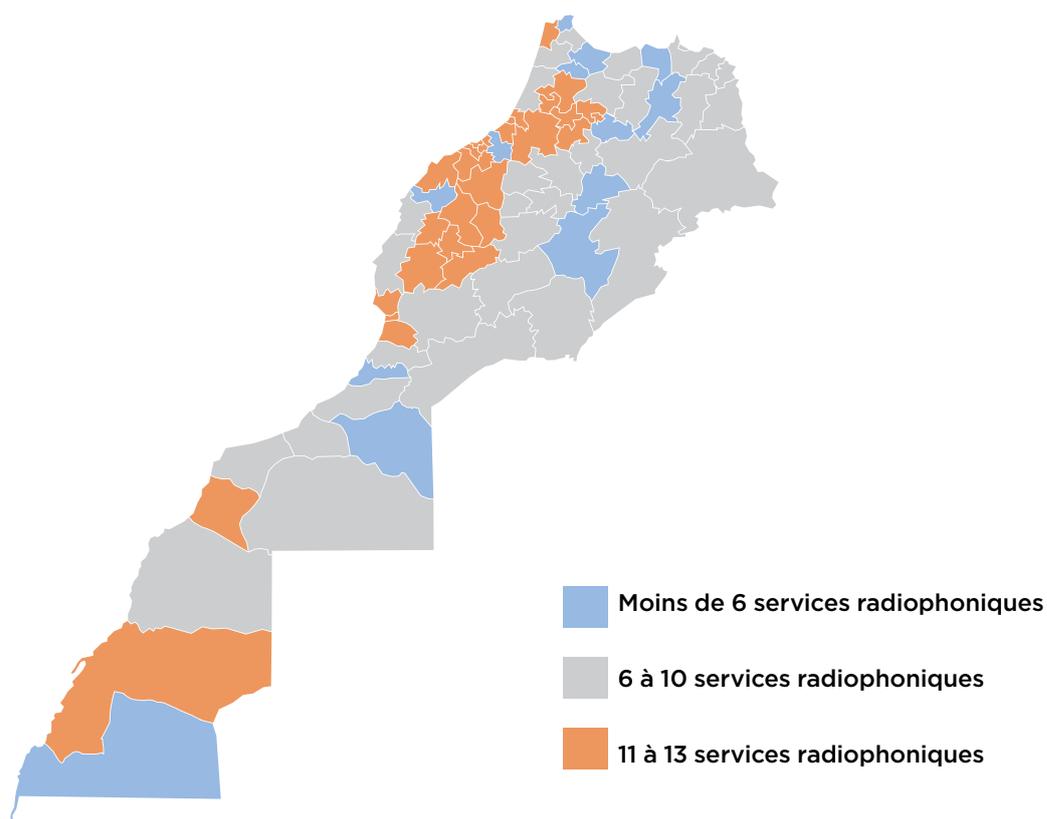
Couverture radiophonique en FM dans les provinces du Royaume en 2023



Couverture des provinces du Royaume en radios FM publiques en 2023



Couverture des provinces du Royaume en radios FM privées en 2023

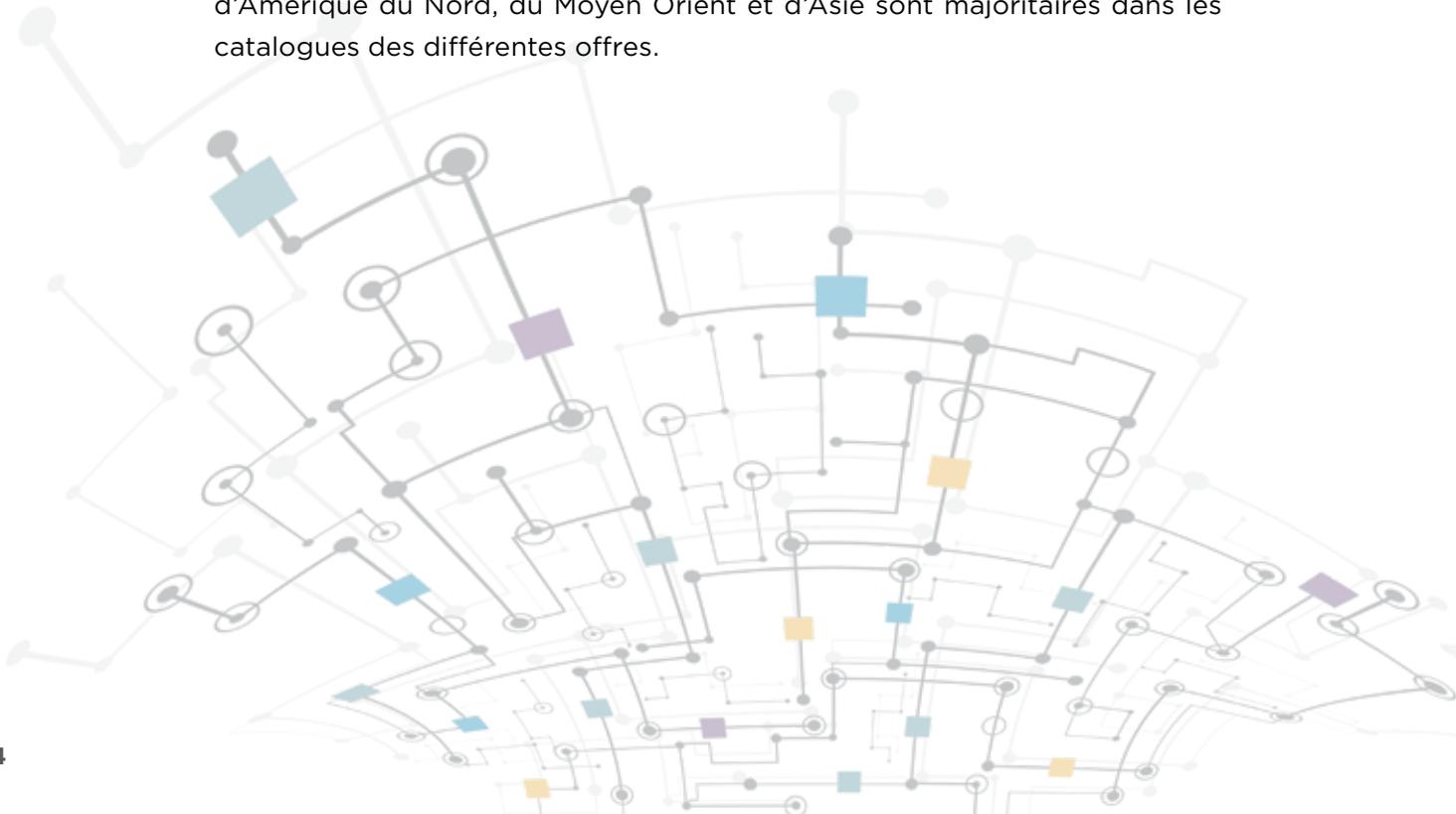


Parallèlement aux services classiques de radio et de télévision, publics et privés, le paysage audiovisuel national comprend, une offre privée de services audiovisuels payants, dont deux services à accès conditionnel et trois services à la demande.

Au 31 décembre 2023, l'offre des services à accès conditionnel est assurée par deux opérateurs (Maroc Telecom et Al Awael Al Alameyah) exploitant deux bouquets de chaînes de télévision. Le nombre d'abonnés à ces bouquets a connu une forte baisse en 2023, enregistrant 175 866 abonnements pour les deux opérateurs. Ce chiffre était de 306 196 abonnés, en 2022. L'offre des services à accès conditionnel est largement dominée par les chaînes sportives. C'est ce qui explique cette baisse importante du nombre des abonnements, due principalement au déroulement de plusieurs événements sportifs d'envergure internationale et continentale en 2022, comme la Coupe du Monde au Qatar, la Coupe d'Afrique des Nations au Cameroun et les Jeux Olympiques à Pékin.

Pour les services audiovisuels à la demande, 1,673 millions d'abonnés sont enregistrés au cours de l'année 2023 pour un engagement de paiement d'au moins un (01) mois. Ce chiffre était de 3,416 millions, en 2022. La grande fluctuation que connaît le nombre d'abonnés durant l'année met en relief la cyclicité de la demande de ce genre de service.

Cette offre audiovisuelle à la demande est commercialisée par les trois opérateurs de télécommunications. Les catalogues commercialisés dans ce cadre sont constitués essentiellement de films, de séries documentaires, de programmes de divertissement et de dessins animés. Ils sont accessibles sur des supports connectables, fixes et mobiles. Les œuvres audiovisuelles d'Amérique du Nord, du Moyen Orient et d'Asie sont majoritaires dans les catalogues des différentes offres.



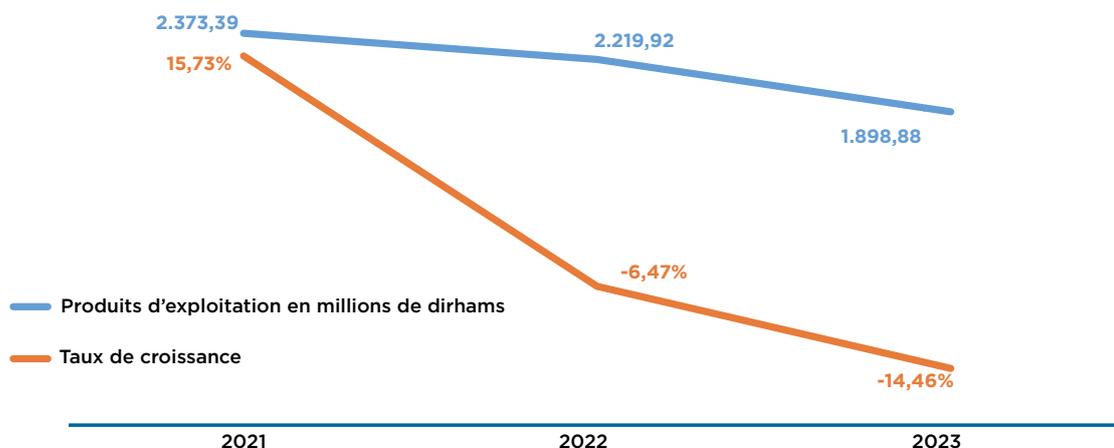
2.2 Le marché national de l'audiovisuel⁷

L'évolution des ressources financières⁸

Les produits d'exploitation (chiffre d'affaires et subventions d'exploitation) des opérateurs marocains éditeurs de services radiophoniques et télévisuels, aussi bien publics que privés⁹, ont connu, en une seule année, une baisse de 14,46%. Ils sont passés de 2,22 milliards de dirhams, en 2022, à 1,89 milliards de dirhams en 2023.

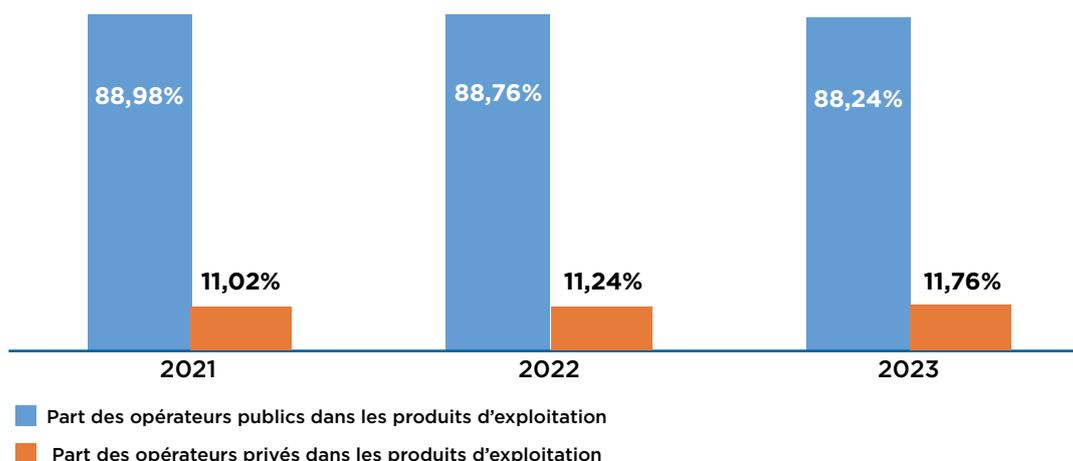
Cette baisse des produits d'exploitation s'explique principalement par la chute significative des revenus des opérateurs publics, due principalement à la réduction des subventions d'exploitation et à la diminution de leur chiffre d'affaires.

Evolution des produits d'exploitation des opérateurs marocains éditeurs de services radiophoniques et télévisuels



Les produits d'exploitation du secteur sont générés majoritairement par les opérateurs publics, avec 88% du volume global de ces produits, en 2023, contre seulement 12% enregistrés par les opérateurs privés.

Répartition des produits d'exploitation par type d'opérateurs



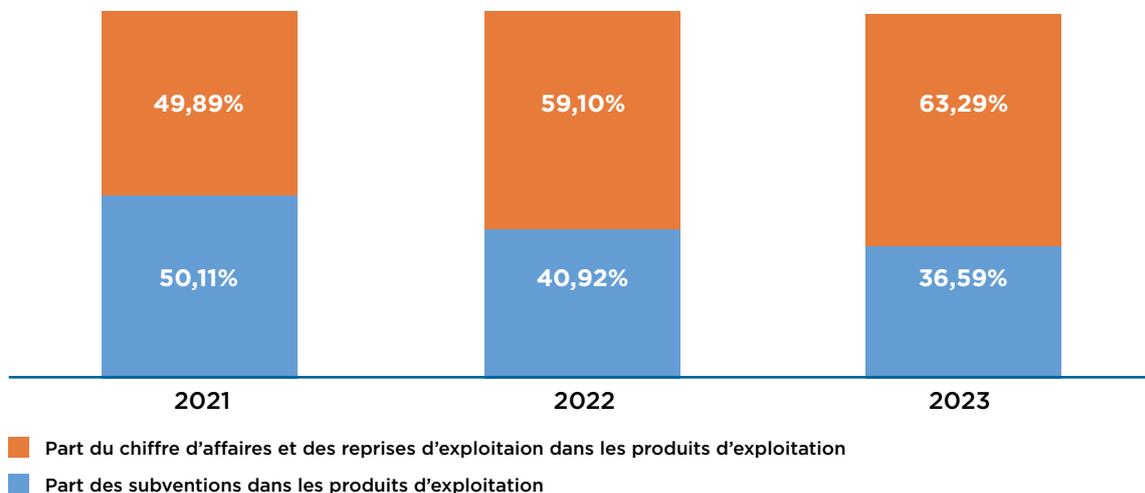
⁷ Source : déclarations annuelles des opérateurs à la HACA

⁸ À partir de l'exercice 2023, eu égard à leurs montants conséquents, les produits d'exploitation des exercices précédents intègrent désormais les reprises d'exploitation, reflétant ainsi avec précision les ajustements comptables opérés. **Les reprises d'exploitation** font référence aux écritures comptables qui consistent à annuler ou réduire des provisions ou des charges précédemment comptabilisées lorsqu'elles ne sont plus justifiées.

⁹ Trois opérateurs publics et douze privés.

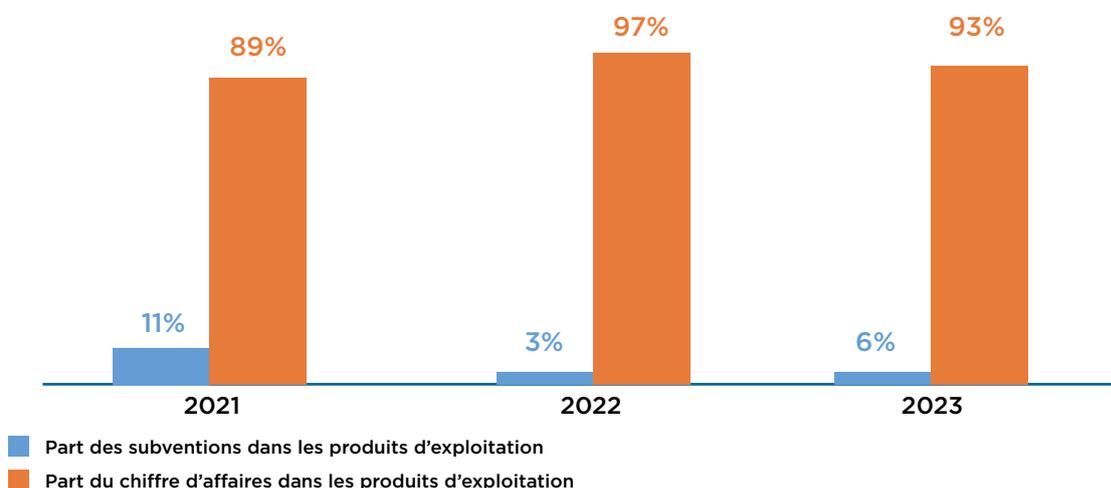
Pour les opérateurs publics de l'audiovisuel, la part des subventions d'exploitation dans le produit d'exploitation a connu une baisse importante. En effet, les subventions d'exploitation¹⁰ ont constitué 41% du volume global contre une moyenne historique de 46%, alors que le chiffre d'affaires¹¹ et les reprises d'exploitation ont constitué en moyenne 53%.

Répartition des produits d'exploitation par nature des recettes des opérateurs publics éditeurs de services radiophoniques et télévisuels



Le montant global des subventions versées aux opérateurs radiophoniques privés en 2023, tel que déclaré par ces derniers, s'élève à 14,02 millions de dirhams, contre 8,14 millions en 2022 et 27,48 millions de dirhams en 2021.

Répartition des produits d'exploitation par nature des recettes pour les opérateurs privés



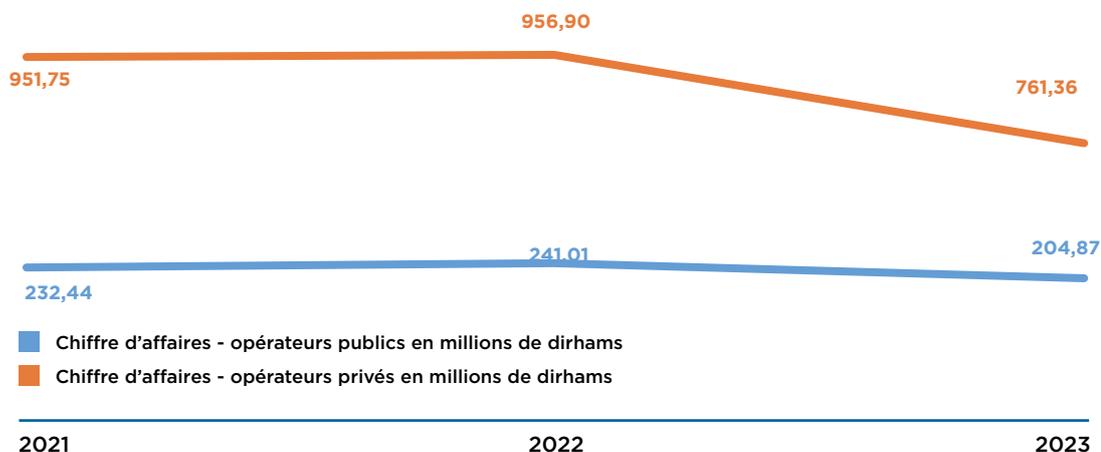
Le chiffre d'affaires des opérateurs marocains éditeurs de radios et de télévisions a enregistré, quant à lui, une diminution significative, passant de 1,19 milliard de dirhams, en 2022, à 966,24 millions de dirhams en 2023, soit une baisse de 18,88 %.

¹⁰ Subventions publiques : budget général de l'Etat, ministère des Habbous et autres subventions publiques.

¹¹ Chiffre d'affaires : ventes espaces publicitaires/parrainage, ventes prestations techniques, ventes droits sportifs, TPPAN et FPPAN.

Après un rebond de 0,54% en 2022, le chiffre d'affaires des opérateurs publics a chuté de 20,43% en 2023. Dans le même temps, le chiffre d'affaires des opérateurs privés, a enregistré une baisse de 15% en 2023 après deux années consécutives de croissance pour s'établir à 204.87 millions de Dirhams.

Évolution du chiffre d'affaires des opérateurs marocains éditeurs de services radiophoniques et télévisuels

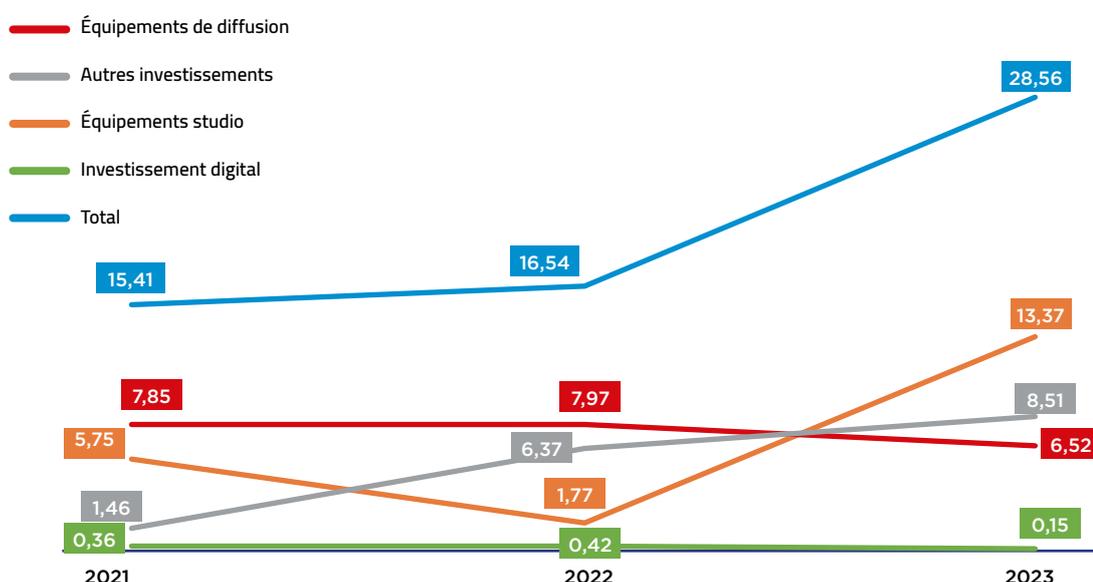


Entre 2015 et 2019, le chiffre d'affaires des opérateurs privés éditant des services radiophoniques a connu une croissance régulière, atteignant une moyenne de 300 millions de dirhams. Cependant, de 2020 à 2023, une baisse marquée s'est installée, avec une moyenne de 221 millions de dirhams, soit une diminution de 26% par rapport à la période précédente. Malgré une légère reprise en 2021 et 2022, avec des chiffres respectifs de 232 millions et 241 millions de dirhams, l'année 2023 a vu un retour à 205 millions de dirhams.

Les investissements globaux des opérateurs privés (hors production audiovisuelle)¹²

Après avoir enregistré une baisse de 61% en 2020, les investissements globaux des opérateurs de communication audiovisuelle privés continuent leur tendance haussière pour enregistrer une augmentation de 73% en 2023. Lesdits investissements se sont élevés à 28,56 millions de dirhams, contre 16,54 millions de dirhams en 2022 et 15,41 millions de dirhams en 2021. Ce volume d'investissement se rapproche presque du niveau d'avant la pandémie, après la forte baisse causée par la Covid-19.

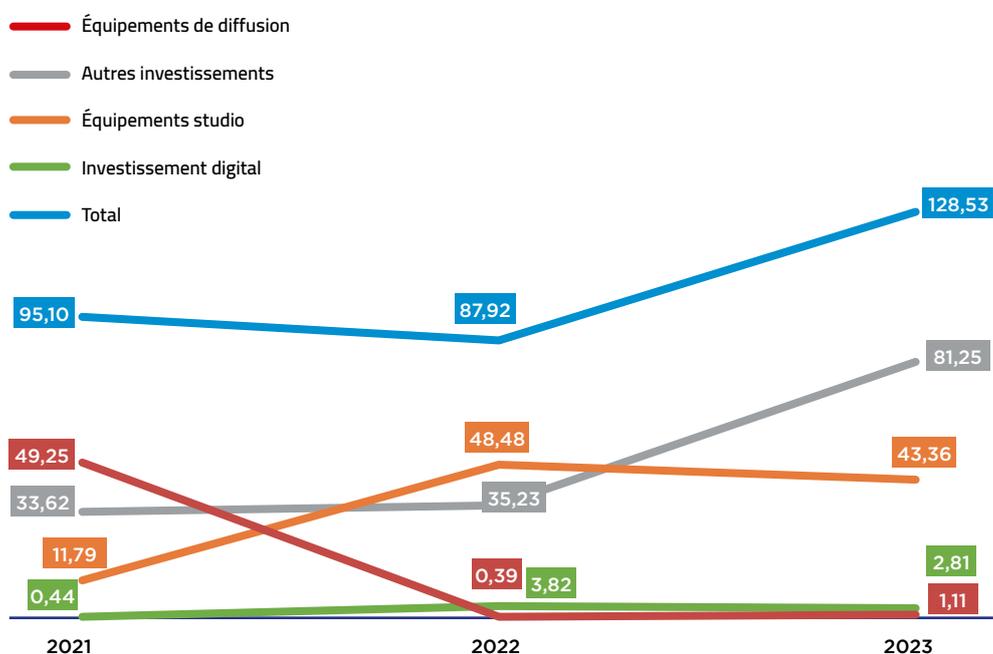
Évolution des investissements globaux des opérateurs privés en millions de dirhams



¹² Source : déclarations annuelles des opérateurs à la HACA

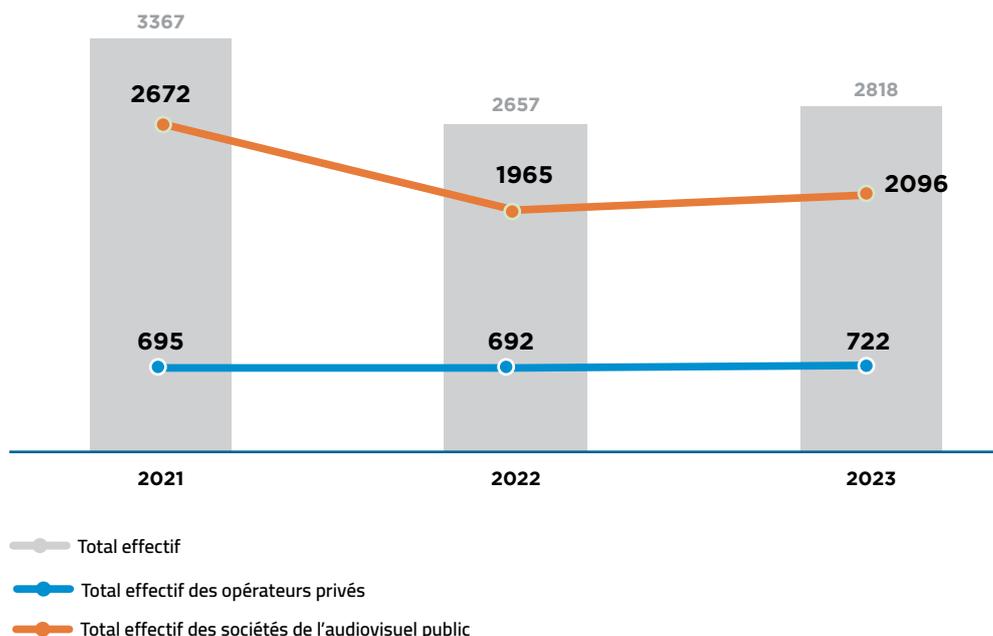
D'autre part, les sociétés de l'audiovisuel public ont réalisé des investissements à hauteur de 128,53 millions de dirhams, en 2023, contre 87,92 millions de dirhams en 2022, 95,10 millions de dirhams en 2021 et 153,83 millions de dirhams en 2020. Le total des investissements a augmenté de 46 % en 2023. Cette augmentation est d'autant plus notable qu'elle survient en dépit des réductions constatées dans certaines catégories d'investissements, notamment les investissements digitaux.

Évolution des investissements globaux des sociétés de l'audiovisuel public en millions de dirhams



L'évolution des ressources humaines^{13, 14}

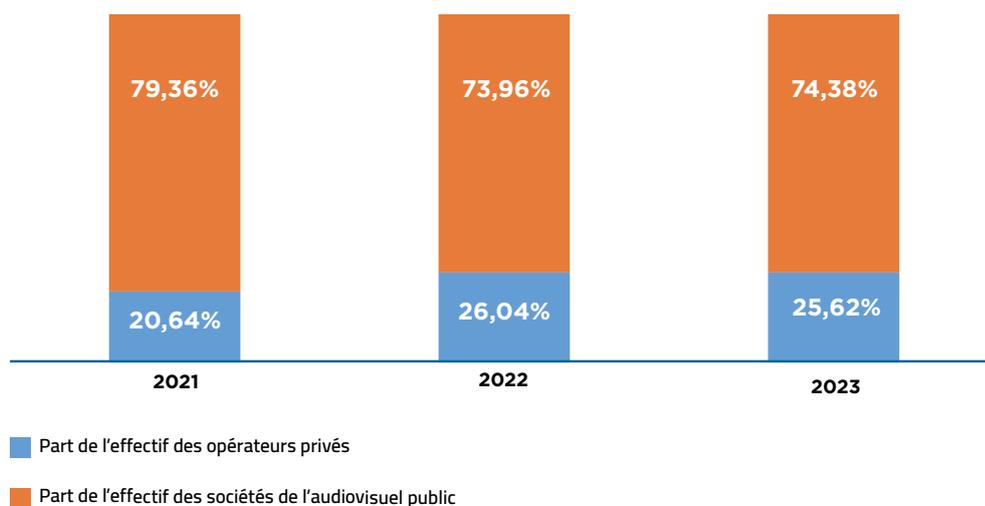
Les ressources humaines du secteur audiovisuel en 2023 Evolution des effectifs globaux



¹³ Source : déclarations annuelles des opérateurs à la HACA

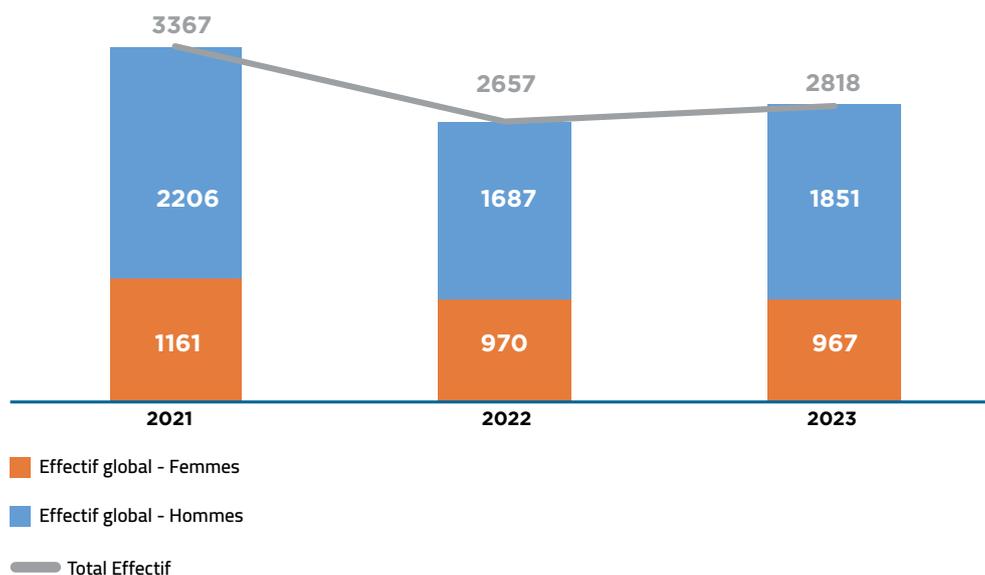
¹⁴ Les données concernant les effectifs des opérateurs pour l'exercice 2022 ont fait l'objet d'ajustements à la suite de rectifications des données déclarées et/ou d'une modification de la méthode de calcul.

Concernant l'évolution des ressources humaines employées par le secteur, le nombre total de salariés travaillant au sein des entreprises de radio et de télévision a connu une légère hausse de 6% en 2023, passant à 2 818 contre 2 657 salariés en 2022.



Avec une légère hausse de la part des sociétés de l'audiovisuel public dans l'emploi au sein du secteur, celles-ci restent de très loin les principaux employeurs avec 74,4% de l'effectif global.

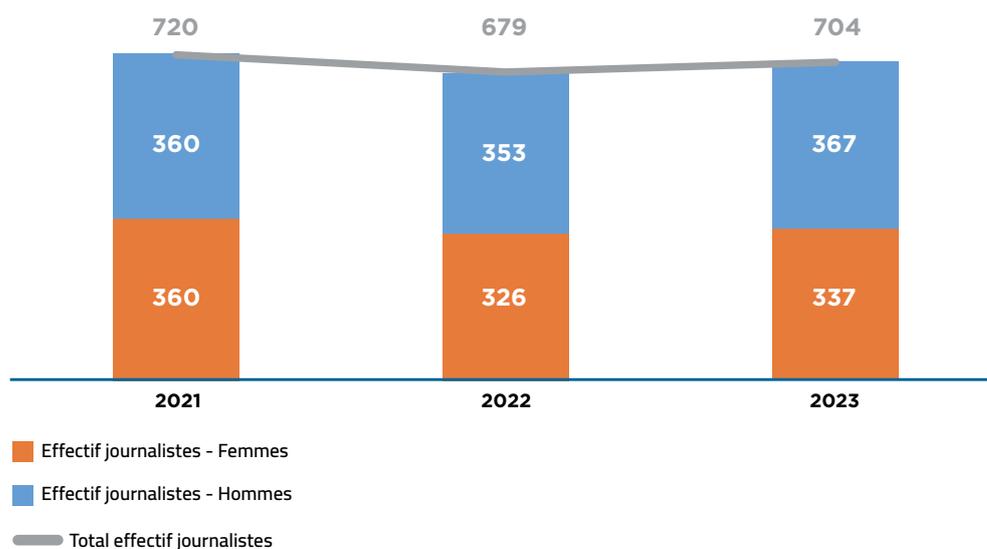
La répartition des ressources humaines du secteur audiovisuel en 2023 Evolution globale des effectifs et répartition homme/femme



Parmi les 2 818 salariés du secteur, 704 sont des journalistes. En 2023, leur nombre a connu une hausse de 3,7%, puisqu'ils étaient au nombre de 679 en 2022. Le nombre de journalistes du secteur s'est inscrit dans une tendance baissière depuis 2020 (785 journalistes). Sur les quatre dernières années, le secteur a vu le départ de 81 journalistes.

La répartition des ressources humaines du secteur audiovisuel en 2023

Evolution des effectifs des journalistes et répartition homme / femme

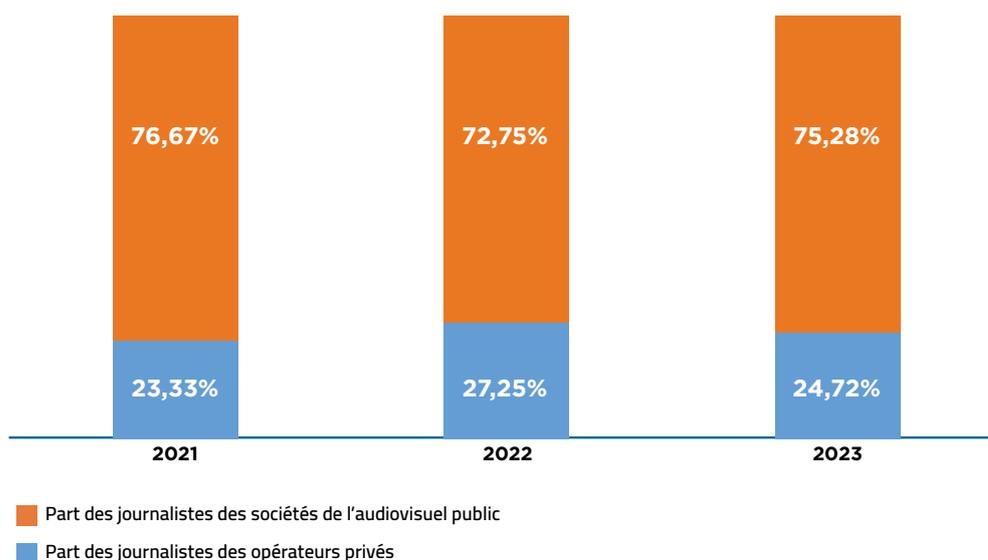


L'examen de la répartition par genre des ressources humaines évoluant dans le secteur de la communication audiovisuelle fait apparaître une présence des femmes moins importante que celle des hommes. Les femmes ne représentent que 34% des effectifs globaux du secteur, contre 37% en 2022.

En 2023, le nombre total de journalistes s'est stabilisé à 704, marquant une légère reprise après la baisse observée en 2021 et 2022. Cette année témoigne d'un début de stabilisation du secteur après les perturbations des années précédentes. En termes de répartition par genre, on observe une augmentation du nombre de femmes journalistes, passant de 326 en 2022 à 337 en 2023, tandis que les hommes sont passés de 353 à 367 sur la même période.

La répartition des ressources humaines du secteur audiovisuel en 2023

Evolution des effectifs des journalistes et répartition par type d'opérateurs

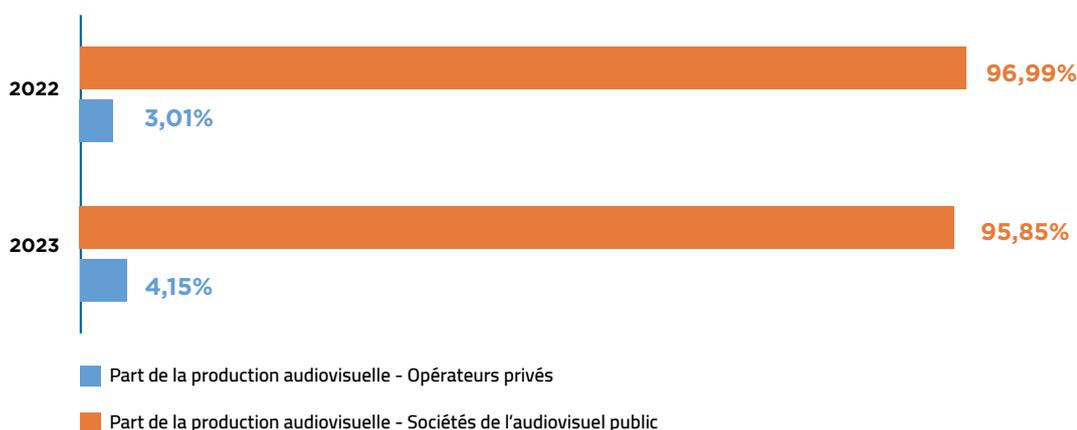


2.3 La production audiovisuelle nationale ¹⁵

En 2023, les chiffres des investissements dans la production audiovisuelle nationale sont de 829,5 millions de Dirhams, reflétant une hausse de 6,19% par rapport à 2022. En 2020, le montant était de 768,34 millions de Dirhams contre 827,97 en 2021.

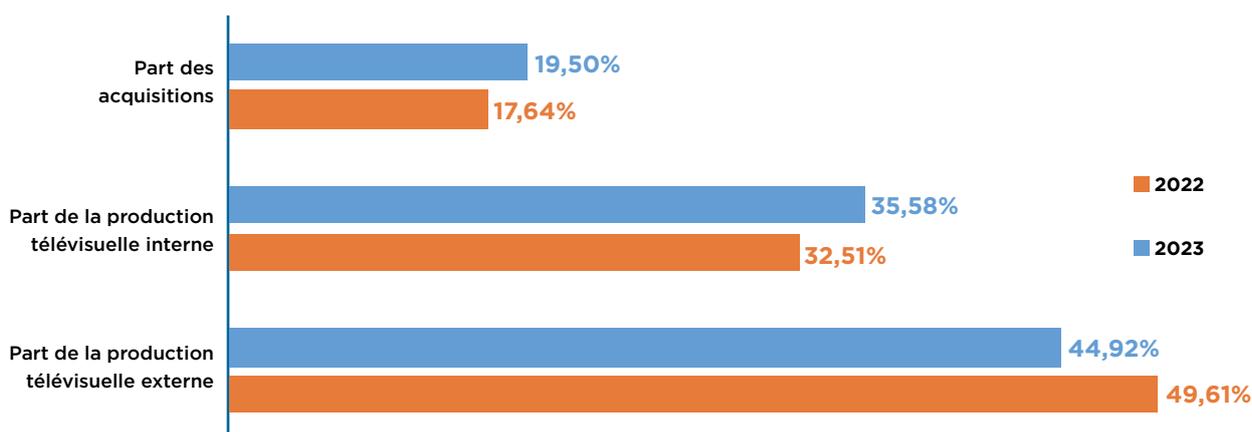
Dans ce cadre, les services télévisuels ont réalisé 792,18 millions des 829,5 millions de dirhams investis en 2023, soit 95,5% des investissements globaux. Les services radiophoniques y ont contribué à hauteur de 37,33 millions de dirhams.

La production audiovisuelle nationale Répartition par secteur



Sur l'ensemble des productions télévisuelles, 45% des investissements ont été réalisés dans le cadre de productions externes, contre 36% exécutés en interne.

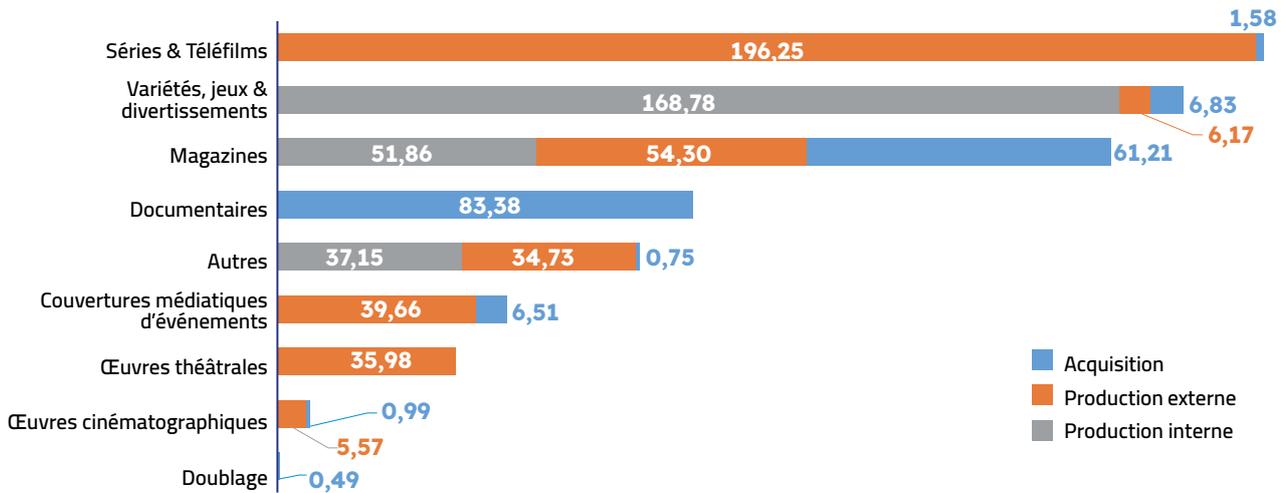
La production audiovisuelle nationale Répartition par type de production



En 2023, les séries et téléfilms ont constitué 24% du total des investissements (197,82 millions de Dirhams), devenant ainsi le genre télévisuel qui a bénéficié le plus de l'effort d'investissement.

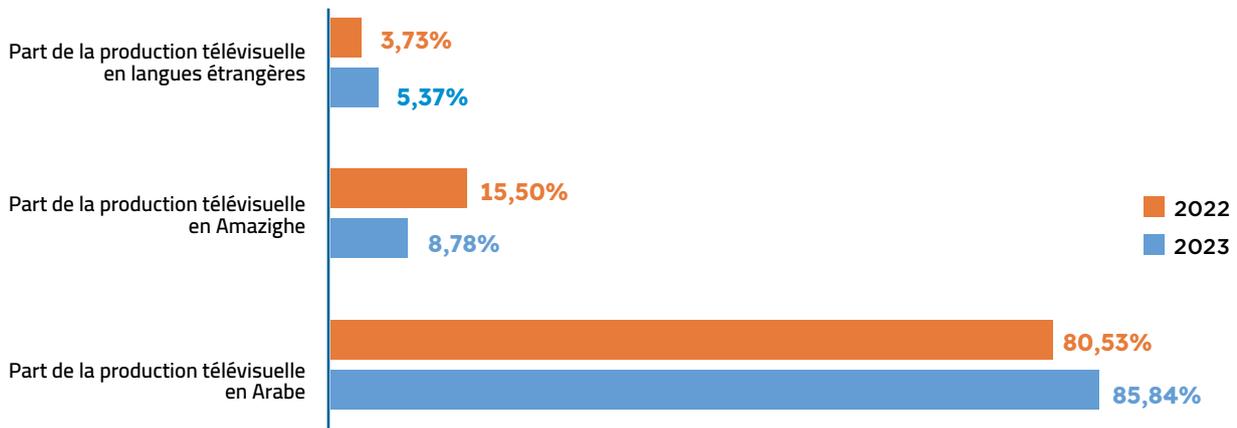
¹⁵ Source : déclarations annuelles des opérateurs à la HACA

Investissements dans la production audiovisuelle nationale en 2023 Répartition par genre et type de production (en millions de Dirhams)



En 2023, la production télévisuelle en Arabe a atteint 86%, un chiffre en hausse par rapport à 81% en 2022. En revanche, la production en Amazigh a chuté de 9%, une baisse significative par rapport à 15% en 2022.

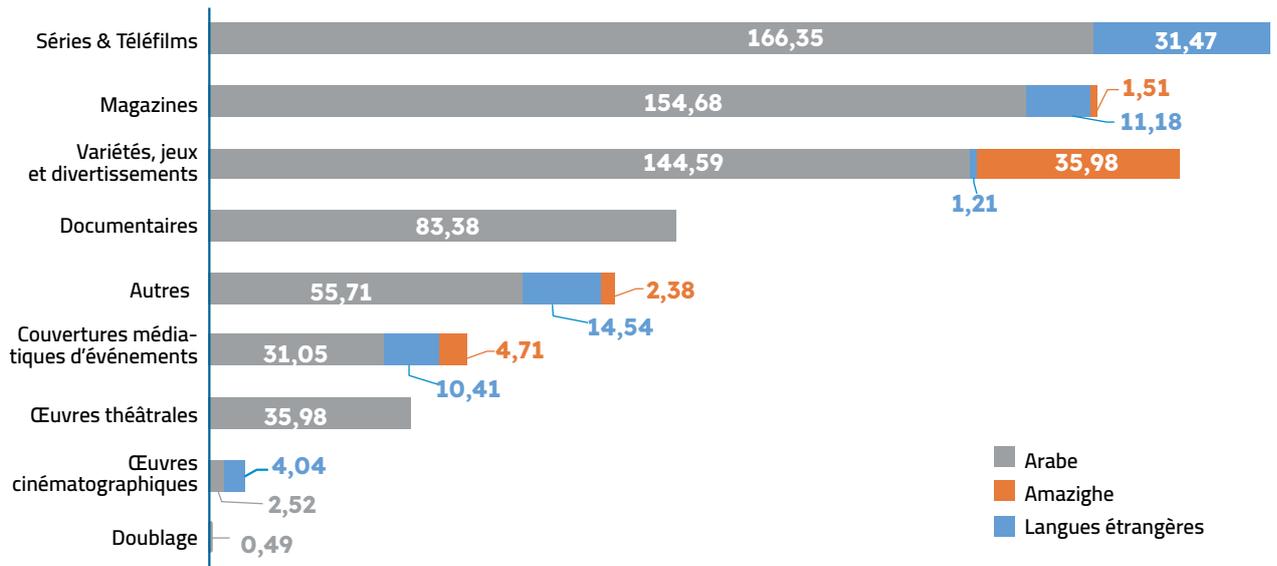
La production audiovisuelle nationale Répartition par langues



En 2023, la part de la production en langues étrangères s'établit à 5%, légèrement en hausse par rapport à 4% en 2022. Le montant des productions en langues étrangères s'élève à 44,57 millions de Dirhams.

Investissements dans la production audiovisuelle nationale en 2023

Répartition par langue
(en millions de Dirhams)

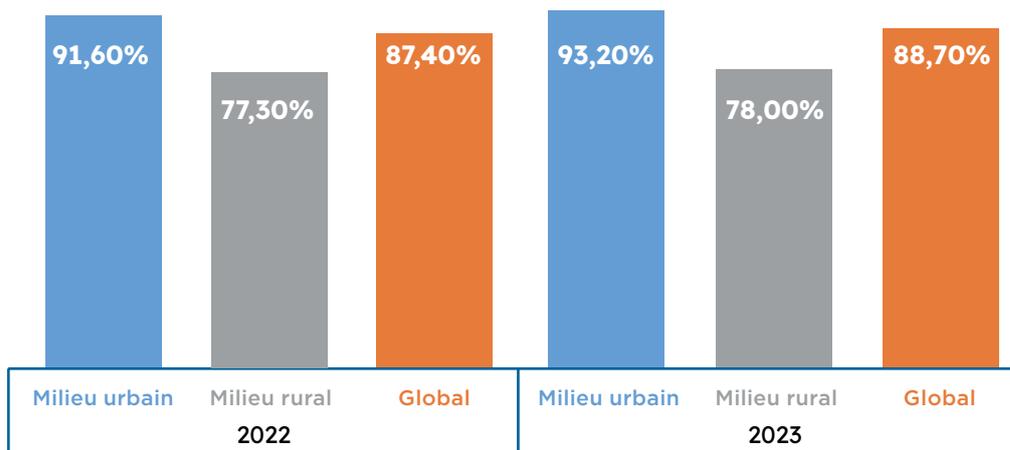


2.4 Les équipements et la consommation des médias

Les données exposées dans cette partie sont extraites de l'enquête 2023 sur l'accès et les usages des TIC dans les ménages et par les individus. Cette enquête a comme période de référence l'année 2023 et s'est déroulée sur le terrain entre janvier et février 2024. Elle est menée annuellement par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications - ANRT avec la participation d'autres organismes publics, notamment la Haute Autorité.

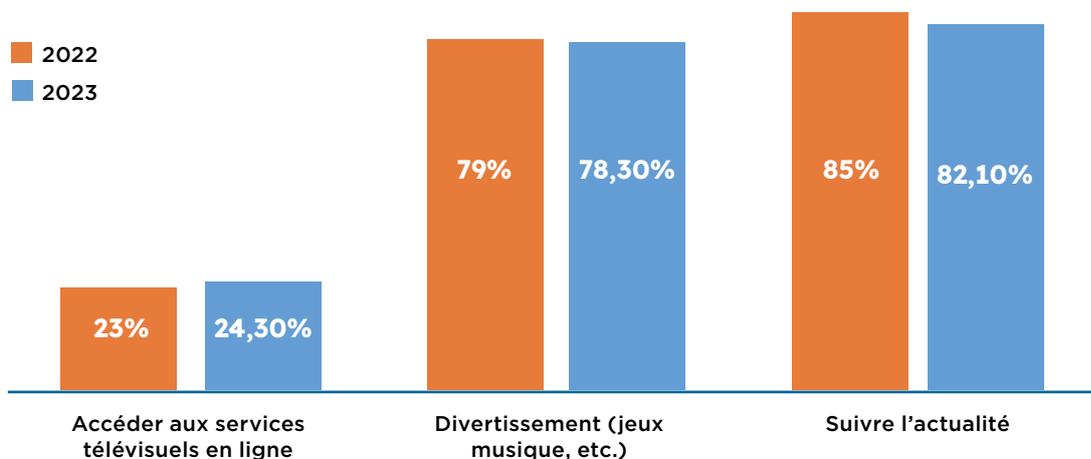
En 5 ans, on observe la progression substantielle de la pénétration des TIC et des pratiques numériques dans les habitudes de la société marocaine. 88,7% des ménages sont équipés d'Internet (93,2% des ménages en milieu urbain et 78% en milieu rural).

Taux d'équipement des ménages en Internet



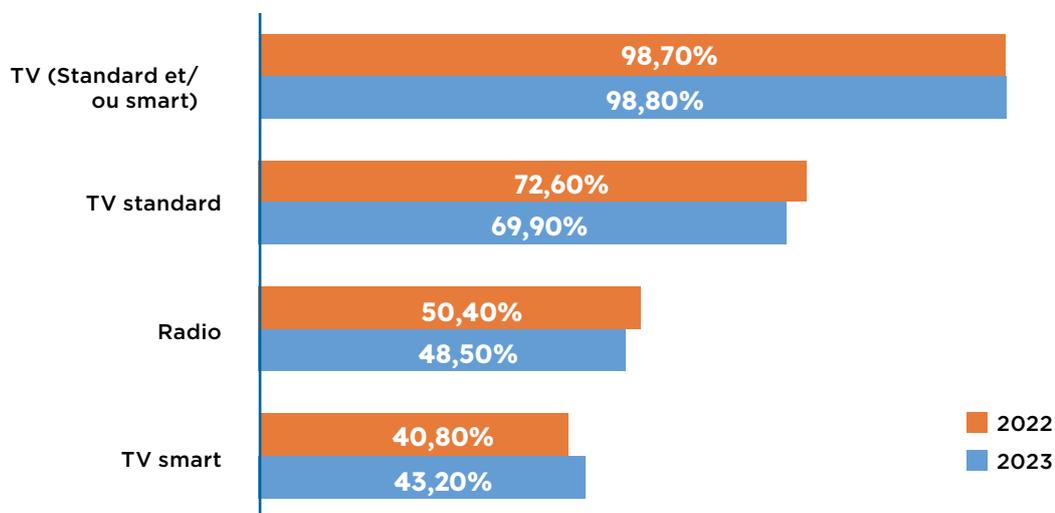
L'accès aux services télévisuels en ligne et le divertissement sont des raisons importantes justifiant l'équipement des ménages au Maroc en connexion Internet. Néanmoins, le suivi de l'actualité en reste la principale déclarée.

Motivations d'accès à Internet (Ménages équipés en Internet)



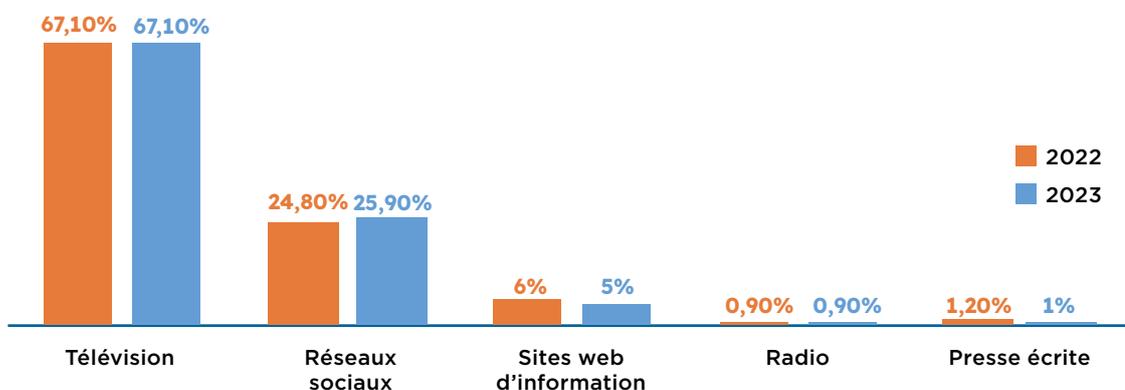
Par ailleurs, la forte pénétration d'Internet explique la forte croissance d'équipement des ménages en téléviseurs intelligents à travers le Royaume. En effet, 43,2% des foyers marocains sont équipés en smart TV, contre 30 % en 2020, soit une croissance annuelle moyenne de 15% entre 2020 et 2023.

Équipement des ménages en supports de réception



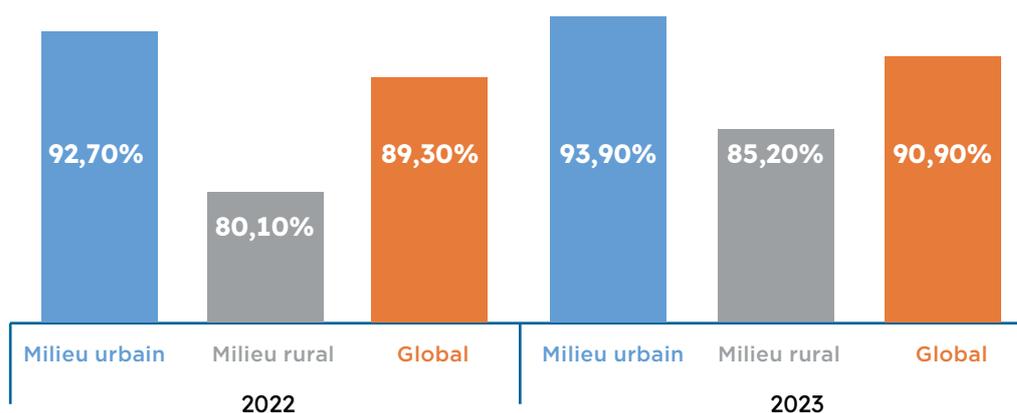
Avec un taux de pénétration de 98,8 % des foyers à la fin de l'année 2023, toujours en légère progression, le téléviseur demeure l'écran le plus répandu dans les foyers devant les postes radios (48,5 % des foyers) et les consoles de jeu connectables (8,8 % des foyers).

Supports médiatiques les plus utilisés pour suivre l'actualité (individus âgés de 5 ans et plus)

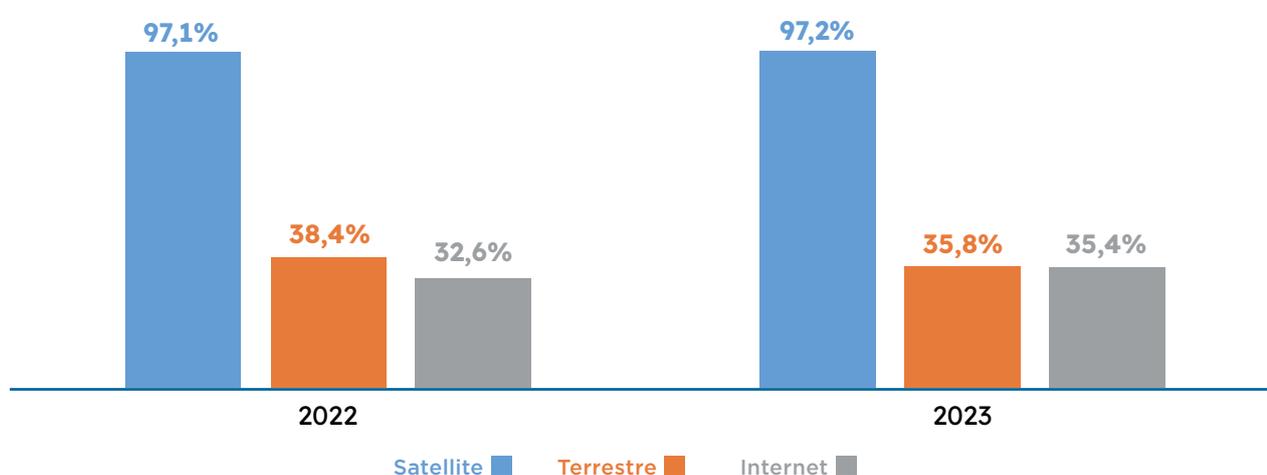


Les pratiques médiatiques montrent une domination claire de la télévision en tant que principal moyen d'information, avec 67,3 % de la population qui l'utilise pour suivre l'actualité. Les réseaux sociaux, en légère progression, rassemblent 25,9 % des utilisateurs, marquant ainsi leur montée en puissance dans la consommation d'information. En revanche, les sites web et la presse électronique connaissent un recul significatif, ne représentant plus que 5 %, avec une baisse de 20 %. La presse écrite continue également son déclin, avec seulement 1 % des marocains s'y référant (-16 %), tandis que la radio reste stationnaire à 0,9%.

Taux d'équipement en smartphone (individus âgés de 5 ans et plus équipés en téléphonie mobile)

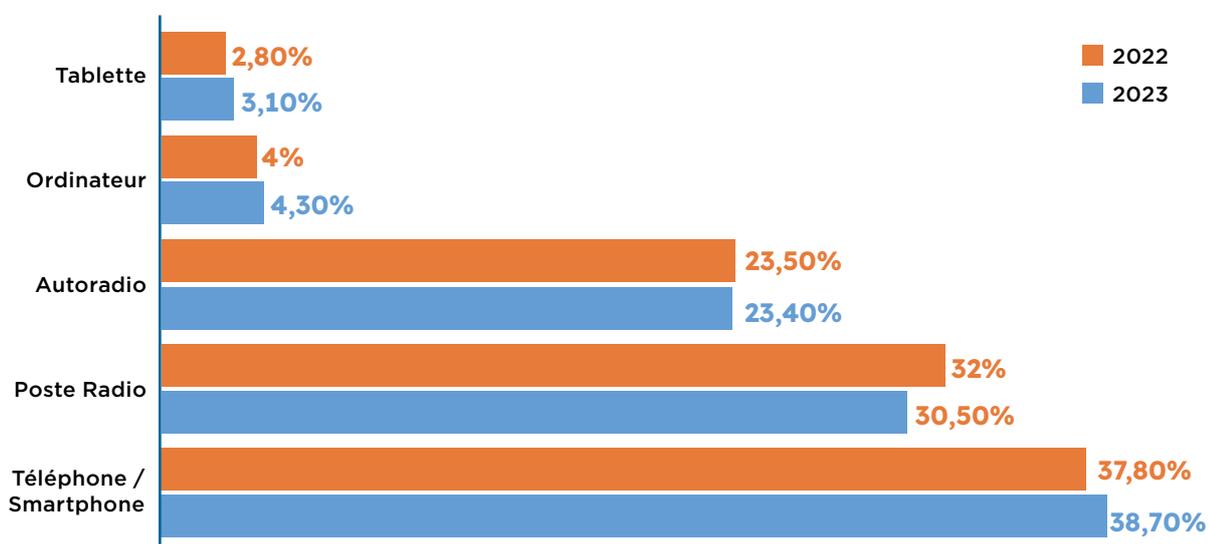


Réception de la TV (Ménages équipés en TV)



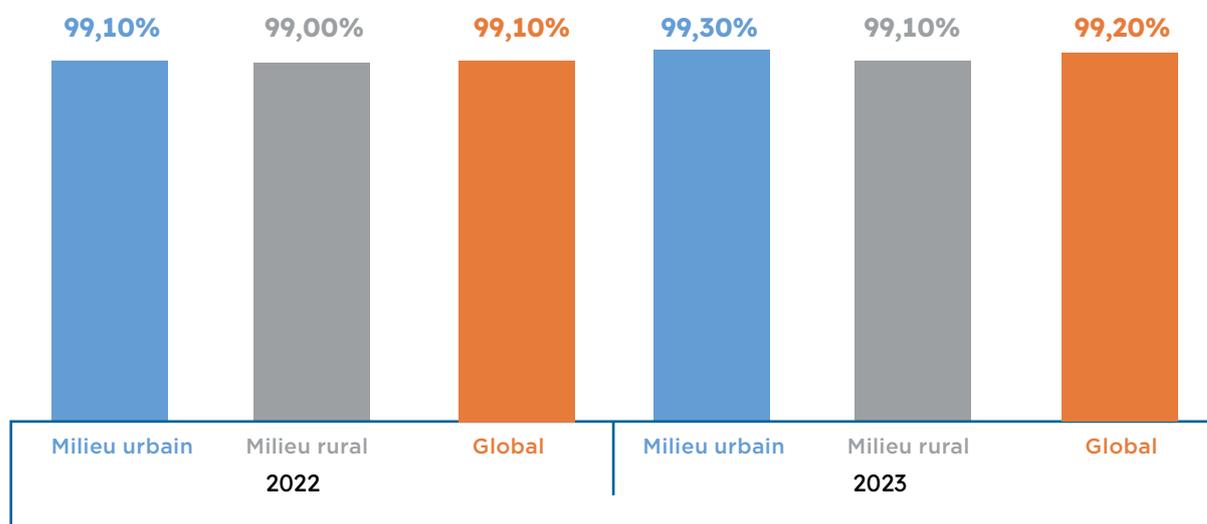
S'agissant des modes de réception de la télévision, la réception par Internet représente 35,4 % à fin 2023, en hausse annuelle moyenne de 24% sur les cinq dernières années, et la réception terrestre représente 35,8 %, en baisse annuelle moyenne de 7%. Le satellite constitue toujours le mode de réception dominant avec 97,2% des ménages, contre 97,1 une année auparavant.

Le support préféré pour écouter la radio (individus âgés de 5 ans et plus)



La quasi-totalité des ménages (99%) sont équipés en technologie de réception FM. Néanmoins, les pratiques des auditeurs marocains évoluent vers l'adoption d'usage de services radiophoniques numériques. Les préférences d'usage montrent que les supports numériques (smartphones, ordinateur/tablette ...) sont utilisés pour écouter la radio par près d'un enquêté sur deux. En effet, 2,4 millions écoutent des Podcast : 1,09 million d'hommes et 1,56 million de femmes. 10 Millions utilisent des services en ligne de musique, dont 1,5 million en version payante.

Utilisation des réseaux sociaux (individus âgés de 5 ans et plus)



La fréquentation des réseaux sociaux par les internautes marocains est quasi générale : 99,2%. Près de 751.000 utilisateurs supplémentaires en 2023, l'usage des réseaux sociaux continue de tendre vers les 100% chez les internautes de toutes les catégories d'âge.





Conclusion



Conclusion

Les mutations professionnelles que connaissent les médias marocains dans le contexte du nouvel environnement médiatique global marqué par l'hégémonie des plateformes numériques transfrontières sur le marché de l'information, du divertissement et de plus en plus de l'accès à la connaissance, appellent à une intervention publique structurelle au-delà des réponses conventionnelles et ponctuelles. Il y a nécessité de définir, par le biais d'une synergie de réflexion et d'action, le cap de l'évolution à faire prendre à l'écosystème national de l'information et de la production médiatiques afin qu'il soit à même de répondre aux défis spécifiques de notre pays tout en s'inscrivant dans le paysage médiatique mondial fort compétitif et en constante évolution. Régulateur, opérateurs audiovisuels, pouvoirs publics, nous convenons des principaux défis à relever en urgence dont notamment :

- La concurrence des géants du numérique qui captent une part croissante de l'attention des publics et influencent les débats publics et les valeurs culturelles et sociétales.
- La prolifération de la désinformation et autres contenus nuisibles et manipulés qui menacent la cohésion et la sécurité des sociétés mais qui représentent aussi une menace pour la crédibilité des médias traditionnels.
- la fragilisation des modèles économiques des médias notamment audiovisuels.

Les données de 2023 concernant l'évolution des usages médiatiques des Marocains illustrent de manière éloquentes les enjeux de cette transformation numérique. Ainsi désormais, près de 89 % de la population marocaine utilisent régulièrement internet. 71 % de ces 33 millions d'internautes marocains, utilisent activement les médias sociaux. Ces plateformes sont par ailleurs devenues la principale source d'information pour 65 % des internautes marocains. Ces chiffres montrent qu'au Maroc comme ailleurs, les médias audiovisuels doivent intégrer la donnée numérique à tous les niveaux : la production, la diffusion, la gestion, etc.

Face à ces défis, il est impératif d'adopter une approche réfléchie pour gérer la transformation numérique en cours dans le secteur de la communication. Les opérateurs audiovisuels, publics comme privés, ont engagé leurs entreprises dans cette dynamique de transformation numérique susceptible de mettre à jour leur modèle économique et de leur permettre de mieux contribuer à la garantie du droit du citoyen marocain à une information utile, fiable et de qualité.

Des progrès sont déjà visibles au titre de cette transition numérique en cours. Ce qui permet à certaines télévisions et radios marocaines d'engranger des bénéfices professionnels tels que l'accroissement de l'interactivité, la multiplication des plateformes de diffusion, la fidélisation et l'accroissement de leurs audiences par le biais de la personnalisation de l'expérience utilisateur, etc. Reste à trouver les moyens de tirer profit des nouvelles opportunités de monétisation qu'offre le numérique notamment par la publicité en ligne. Or, il apparaît que l'hégémonie des plateformes numériques globales dans le marché de la publicité en ligne constitue pour tous les écosystèmes médiatiques dans le monde, un défi majeur. Notre pays doit mettre en plus dans les meilleurs délais un nouveau cadre juridique spécifique aux différentes dimensions de l'action des acteurs numériques globaux.

En attendant et bien que les textes en vigueur limitent son périmètre de compétence aux médias audiovisuels, la HACA déploie beaucoup d'efforts en matière de veille professionnelle en relation avec les effets de la transformation numérique de la communication.



Comme toutes les sociétés, la société marocaine est de plus en plus impactée par la place croissante que prennent les réseaux sociaux dans la vie quotidienne des individus et des groupes. Tout en plaidant pour une accélération de la transition numérique des radios et télévisions marocaines, la HACA n'a eu de cesse d'appeler à une différenciation claire et rigoureuse notamment par la mise en place de mécanismes d'autorégulation efficaces, entre des médias professionnels régulés et responsables et des plateformes de réseaux sociaux insuffisamment encadrées. Le fonctionnement algorithmique de ces derniers favorise la logique de l'économie de l'attention sans prise en considération des principes éthiques et des valeurs culturelles spécifiques des différentes sociétés.

Le respect des principes des droits humains et la promotion des valeurs démocratiques dans les contenus médiatiques sont un droit du citoyen. La consécration de ce droit est le principal moteur du régulateur des médias. A cet égard, la HACA demeure confiante dans la capacité de l'écosystème médiatique marocain à régénérer le lien de confiance entre les médias audiovisuels et leurs publics. Cela passe par l'innovation professionnelle grâce notamment aux nouvelles opportunités offertes par les technologies numériques. Mais cela nécessite aussi le développement et la consécration du journalisme de qualité et l'information de confiance.

C'est pourquoi, la HACA continuera, comme l'exige son mandat d'instance de régulation indépendante et de bonne gouvernance, à être très attentive aux enjeux éthiques et à l'effectivité des droits des citoyens à un paysage audiovisuel libre, pluraliste et sensible à la diversité. Notre principal atout à cet égard est l'existence dans notre pays, d'une vraie volonté politique, au plus haut niveau de l'Etat, d'édifier un modèle marocain de régulation des médias d'essence démocratique et orienté vers le bénéfice du citoyen.



